

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 21 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente de Saint-Sernin du Bois - 71200 SAINT-SERNIN DU BOIS, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Alain BALLOT, Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Roger BURTIN, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP, Mme Gilda SARANDAO
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DUMONT (pouvoir à M. Christian GRAND)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
M. GRONFIER (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. JAUNET (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)
Mme LODDO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme MEUNIER (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. VALETTE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Aurélie SIVIGNON

SOMMAIRE :

| | |
|--|----|
| MISE EN PLACE DE LA SÉANCE | 3 |
| I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES | 4 |
| 1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 02 octobre 2024 | 4 |
| 3. Direction des Systèmes d'Information - Création d'un emploi permanent | 4 |
| 4. Direction des Transports et Mobilité - Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité | 4 |
| 5. Création d'un contrat de projet | 4 |
| 6. Direction des Systèmes d'Information - création d'un emploi permanent dans le cadre du projet SMART CITY | 4 |
| 7. Mission animation territoriale - Cellule Relations aux Usagers - Transformation et création d'emplois permanents | 4 |
| 8. Mise à disposition d'un agent de la Ville du Creusot dans le cadre des résolutions safe place for women | 6 |
| 9. Protection Sociale Complémentaire - Prévoyance | 7 |
| 10. Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise - Présentation du rapport annuel | 7 |
| II – QUESTIONS FINANCIERES | 8 |
| 1. Budget principal - Vote d'une décision modificative | 8 |
| 2. Mise à jour des AP/CP | 8 |
| 3. Rapport d'Orientation Budgétaire | 9 |
| 4. Résolution relative à l'effort demandé aux collectivités du fait de la dégradation des finances publiques | 19 |
| III - DEVELOPPEMENT URBAIN | 20 |
| 1. OPAH 2021-2024 - Avenant de durée - Autorisation de signature | 20 |
| IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | 20 |
| 1. Mise à jour de la tarification des espaces de location du Technopôle Sud Bourgogne hub&go | 20 |
| 2. TORCY - Projet d'implantation commerciale - Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) | 21 |
| V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL | 22 |
| 1. Contrat local de santé 2019-2024 - Avenant de durée - Autorisation de signature | 22 |
| 2. Plan local d'urbanisme Habitat - Prescription d'une procédure de modification simplifiée | 23 |
| 3. SPL Sud Bourgogne Aménagement - Cession d'une action à la commune du Creusot | 23 |
| 4. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Ajustement de la convention ... | 24 |
| VI - DEVELOPPEMENT DURABLE | 25 |
| 1. Contrat de régie Assainissement - Autorisation de signature d'un avenant n°5 | 25 |
| 2. Contrat de régie Eau potable - Autorisation de signature d'un avenant n°5 | 25 |
| 3. Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2023/2024 | 25 |
| VII - PROXIMITE | 26 |
| 1. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux | 26 |

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

M. le Président. - Bien, mes chers collègues, petit mot avant d'examiner les délibérations. C'est le moment du DOB (débat d'orientation budgétaire) dans un contexte compliqué. Décidément, nos conseils se succèdent et se ressemblent d'une certaine manière. En effet, rappelez-vous, lors de la séance d'octobre dernier, je rappelais que l'instabilité institutionnelle se poursuivrait au niveau national, ce qui fragiliserait notre pays tant dans la conduite des affaires intérieures que dans sa place au niveau européen et international. J'indiquais également que cette fragilité était à l'œuvre et qu'elle se traduirait sur le plan budgétaire. Eh bien, en la matière, nous pouvons dire que nous ne sommes pas déçus. Le projet de loi de finances pour 2025 vient ainsi saigner à blanc les collectivités, et notamment les plus grandes, dont la Communauté Urbaine fait partie, après avoir multiplié les cadeaux fiscaux, impôt sur la fortune, taxe d'habitation, CVAE... Le Président de la République à présent nous présente la note, le mirage de l'argent magique entretenu par le Mozart de la finance est terminé et le réveil est douloureux. Les compensations annoncées ne sont pas au rendez-vous. Pour vous donner un exemple, au titre de l'année 2024, je dis bien 2024, je ne parle pas du budget 2025, le manque à gagner des compensations de suppression d'impôts qui devait être compensé par la TVA, rappelez-vous, et bien nous sommes à plus de 800 000 euros de manque pour la Communauté Urbaine sur l'exercice 2024. Alors même que depuis le début du mandat, nous avons fait face au COVID, en mobilisant plusieurs millions d'euros, rappelez-vous, pour soutenir l'économie de proximité - faudrait pas l'oublier - en distribuant gratuitement des masques aux établissements de santé et aux EHPAD face à l'incurie de l'État. Nous avons fait face à l'instabilité internationale, aux conflits, une inflation qui en a eu la conséquence. Nous avons exécuté notre plan pluriannuel d'investissement ambitieux pour soutenir les entreprises. Nous avons transformé le territoire. Tout cela en maintenant des ratios financiers de qualité. Mais le coup fatal est porté de l'intérieur, par notre propre État qui pourtant en appelle à la mobilisation des communes et des intercommunalités à chaque crise. Alors oui, mes chers collègues, je vous le dis, l'heure est grave est difficile. Daniel Meunier nous présentera dans quelques instants le rapport d'orientation budgétaire qui n'est qu'un rapport qui n'est pas le budget mais qui donne les orientations, compte tenu des éléments dont nous disposons à l'heure actuelle et établit avec les données connues au moment de son élaboration. Ce qu'on peut dire déjà maintenant, c'est que l'impact du PLF 2025 est de l'ordre de 3 000 000 d'euros sur notre fonctionnement. 3 000 000 d'euros sur notre fonctionnement. Ajouté aux 800 000 euros que je vous ai dit pour 2024, ce qui est inédit et ne pourra pas être neutre sur le niveau et la qualité de nos services. Les propos - j'ajoute - les propos du Premier ministre aujourd'hui au congrès de l'AMF ne laissent pas entrevoir une inflexion sur les décisions qui ont été prises jusqu'à présent par le gouvernement, sauf à la marge, je dis bien à la marge, un petit peu sur la TVA, un petit peu sur les cotisations retraite qui seraient sur 4 ans et pas 3 ans, mais à la marge. Alors le Premier ministre a quand même eu - il faut lui reconnaître - des mots qui ont détonné avec ce que d'autres auraient pu dire ou ont dit ou disent encore comme ministre - je pense à l'ancien ministre des Finances, grand gestionnaire de l'État, qui donne des cours d'économie d'ailleurs en Suisse maintenant... - le Premier ministre a dit : " Nous ne pouvons pas imputer les déficits de l'État aux collectivités." " Nous ne pouvons pas imputer les déficits de l'État aux collectivités." Il a quand même eu l'honnêteté de le dire et de le reconnaître, mais vous serez quand même punies, mais vous serez quand même punies. Ça il ne l'a pas dit, mais c'est la réalité. Et dans ce cadre, lors du vote du budget qui - si nous le pouvons, car je me réserve aussi le droit de repousser le budget, mais nous gardons l'objectif de le voter en décembre sur les bases que je viens de vous dire avec des ajustements - mais sur la base du budget qui sera adopté en décembre si tout va bien, nous serons avec le premier Vice-président et l'ensemble de l'exécutif, amenés à vous proposer des choix difficiles qui ne seront, malgré tout, pas suffisants pour ne pas détériorer les ratios financiers de notre collectivité. Pour autant, nous maintenons un invariant dans notre ambition partagée. Et cet invariant, c'est de réaliser un haut niveau d'investissement. En effet, ce n'est pas au moment où notre territoire voit s'installer de nouvelles entreprises créatrices de plusieurs centaines d'emplois, ce n'est pas au moment où notre territoire, accompagne les industries déjà présentes à porter leur projet de développement, ce n'est pas au moment où notre territoire se transforme et innove que nous allons relâcher l'effort. Vous le savez aussi, mes chers collègues, vous pouvez compter sur notre action résolue au service du territoire, au service des communes et donc au service des habitants. Comme vous pouvez aussi, je le réaffirme, compter sur ma détermination aux côtés des associations d'élus dans leur ensemble pour exiger de l'État qu'il revoie sa position sur les ponctions et la baisse des dotations. C'est à ce titre d'ailleurs que je soumettrai au vote après le débat d'orientation budgétaire, une résolution qui va dans ce sens et que vous avez trouvée sur vos tables puisque nous l'avons finalisée au niveau des associations d'élus. Nous avons pris le modèle de France urbaine, mais les modèles se ressemblent et nous l'adaptions à notre collectivité. Voilà ce que je souhaitais dire à cet instant, à un moment où, comme je le dis, l'heure est grave. Nous sommes dans une situation que nous n'avons jamais connue jusqu'à présent et il était bien normal que je vous fasse part de ce propos dans ce contexte, en attendant le vote de la loi ou pas... Nous

ne savons pas si finalement le budget sera adopté ou pas. Est-ce qu'il y aura 49.3 ou pas 49.3 ? Est-ce que le Gouvernement restera, ne restera pas ? Quand je parle de d'instabilité, on est en plein dans l'instabilité, dans la lisibilité que nous ne pouvons avoir même pour construire nos budgets puisque les grandes collectivités et que nous faisons partie et quelque part c'est bien des plus grandes collectivités, généralement votent leur budget au mois de décembre. Donc nous verrons bien. Mais voilà, la situation. Je vous remercie de votre attention en tout cas et je vous invite maintenant à examiner l'ordre du jour de notre conseil avec l'installation d'une secrétaire de séance pour commencer. Si elle veut bien, c'est Madame SIVIGNON qui est là, qui est arrivée. Si elle veut bien ? Elle accepte. Je vous en remercie.

Madame Aurélie SIVIGNON est désignée secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 02 octobre 2024

M. le Président.- Nous avons ensuite l'adoption du procès-verbal du dernier conseil, donc celui du 2 octobre. Est-ce qu'il appelle des remarques, mes chers collègues ? Non, pas de remarques. Donc je le mets aux voix. Des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 02 octobre 2024

Le conseil décide :

- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 02 octobre 2024.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Le compte rendu des décisions dont nous devons prendre acte. Est-ce qu'il y a un sujet particulier, des remarques sur les décisions ? Non, je considère que nous en prenons acte à l'unanimité. Merci.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Prise d'acte.

3. Direction des Systèmes d'Information - Création d'un emploi permanent

4. Direction des Transports et Mobilité - Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

5. Création d'un contrat de projet

6. Direction des Systèmes d'Information - création d'un emploi permanent dans le cadre du projet SMART CITY

7. Mission animation territoriale - Cellule Relations aux Usagers - Transformation et création d'emplois permanents

M. le Président.- Nous avons ensuite plusieurs questions liées à la fonction RH dans plusieurs directions - Système d'information, transports et mobilité, la création d'un contrat de projet et puis l'animation territoriale - que je mets aux voix. Donc pour la question 3 à 7, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Direction des Systèmes d'Information - Création d'un emploi permanent

Le conseil décide :

- De créer un emploi permanent à temps complet de Géomaticien SIG, sur les grades de Technicien, Technicien principal de 2^{ème} classe, Technicien principal de 1^{ère} classe (emploi de catégorie B) ou Ingénieur (emploi de catégorie A) relevant de la filière technique.
 - D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire.
 - De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus.
 - De mettre à jour le tableau des effectifs.
 - De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
 - D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.
 - D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération
- Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction des Transports et Mobilité - Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le conseil décide :

- De créer un emploi non permanent à temps complet de chargé d'exploitation des ouvrages de traversée du canal à raison de 35 h hebdomadaires relevant de la filière technique calibré sur le grade d'adjoint technique au sein de la cellule infrastructures électriques et électroniques du service signalisation, circulation et mobilier urbain de la Direction des Transports et mobilité pour une période de 9 mois sur la base d'un contrat accroissement temporaire d'activité du 01/03/2025 au 30/11/2025.
 - D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 9 mois ;
 - De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus,
 - De mettre à jour le tableau des effectifs ;
 - De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
 - D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant,
 - D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.
- Observations : Adoption à l'unanimité.

Création d'un contrat de projet

Le conseil décide :

- de créer, à compter du 01/01/2025, un emploi non permanent, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est de 10,50/35ème, sur le grade d'Ingénieur principal, emploi relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien le projet ci-dessus énoncé.
 - d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 1 an minimum, renouvelable par décision expresse.
 - que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus.
 - de mettre à jour le tableau des effectifs.
 - que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
 - d'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.
 - d'autoriser les Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.
- Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction des Systèmes d'Information - création d'un emploi permanent dans le cadre du projet SMART CITY

Le conseil décide :

- De créer un emploi permanent, à temps complet, au grade d'Ingénieur ou Ingénieur principal (emploi de catégorie A) relevant de la filière technique.
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire.
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus.
- De mettre à jour le tableau des effectifs.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

Observations : Adoption à l'unanimité.

Mission animation territoriale - Cellule Relations aux Usagers - Transformation et création d'emplois permanents

Le conseil décide :

- De transformer l'emploi permanent, à temps non complet, de chargé de la relation aux usagers au sein de cellule Relations aux Usagers, en un emploi permanent, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la filière administrative de catégorie C sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe et d'adjoint administratif principal de 1ère classe.
- De créer un emploi permanent, à temps complet, de chargé de la relation aux usagers au sein de la cellule Relations aux Usagers de la Mission Animation Territoriale à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la filière administrative de catégorie C sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe et adjoint administratif principal de 1ère classe.
- Que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus.
- De mettre à jour le tableau des effectifs.
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité.

8. Mise à disposition d'un agent de la Ville du Creusot dans le cadre des résolutions safe place for women

M. le Président.- Nous avons ensuite la mise à disposition d'un agent de la ville du Creusot dans le cadre des résolutions que nous avons adoptées, là aussi à l'unanimité, Safe place for women - lieu sûr pour les femmes-, puisque parmi les mesures qui étaient à prendre et que nous devons prendre pour respecter cette charte que nous avons adoptée, il y a la formation du personnel et donc, comme nous avons décidé de nous engager de manière volontaire et résolue dans l'égalité de genre, et bien il y a une nécessité de formation du personnel. Il se trouve qu'à la ville de Creusot, il y a une personne qui est compétente dans ce domaine. Nous ne l'avons pas à la Communauté urbaine, donc nous aurions dû faire appel à quelqu'un de l'extérieur. Cette personne s'est proposée volontaire pour former le personnel dans le cadre d'une mutualisation qui sera à durée déterminée. Le temps de la formation, bien entendu. Et donc cet agent de la ville, dans le cadre, d'une convention, sera mise à disposition à partir du 1er janvier 2025 à la Communauté Urbaine pour des heures d'intervention pour l'élaboration d'un process interne d'alerte et à la capacité de prendre en compte ce sujet dans la conception de nos espaces publics. Voilà donc une forme de mutualisation très ciblée entre la ville du Creusot et la Communauté urbaine. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Mise à disposition d'un agent de la Ville du Creusot dans le cadre des résolutions safe place for women

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Ville de Le Creusot ainsi que ses avenants éventuels et son renouvellement.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant,

Observations : Adoption à l'unanimité.

9. Protection Sociale Complémentaire - Prévoyance

M. le Président.- Nous avons ensuite le sujet de la protection sociale complémentaire, dans le cadre de la prévoyance qui est obligatoire au 1er janvier 2025. Je vais demander à certains élus de sortir puisqu'ils font partie du Conseil d'administration du Centre de gestion : Jean-Marc FRIZOT, Daniel MEUNIER, Bernard DURAND, Jean-Paul LUARD. Oui. Vous aussi ? (Mme ROUX-AMRANE) Eh bien on vous a oublié. Alors allez-y, ça peut arriver. Donc n'hésitez pas à vous manifester pour sortir, qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt dans les votes. Donc en ce qui concerne cette prévoyance. Alors je rappelle que la Communauté urbaine aidait déjà dans le cadre de la prévoyance, mais que là nous sommes sur un contrat, au lieu d'être sur de l'individuel, on est sur du groupe et que nous avons décidé rappelez-vous et bien de confier quelque part l'expertise dans le cadre d'un appel d'offres au Centre de gestion, comme il l'a fait sur l'ensemble du département pour les collectivités qui le souhaitaient. Nous avons décidé d'accepter cette proposition de service de la part du Centre de gestion. Nous lui avons donné mandat, ce qu'il a fait. Et donc l'appel et le marché s'est avéré concluant dans le cadre de la prévoyance et donc nous avons soumis en CST ce matin cette proposition aux organisations syndicales représentantes du personnel qui ont donné leur accord dans la mesure où cette couverture en termes de prévoyance s'avère être très favorable pour le personnel, puisqu'il couvre jusqu'à 95% des pertes de salaire. Donc c'est le maximum, pouvons-nous dire, de ce qui peut être fait avec une participation de la collectivité pour les cotisations à hauteur de 50%. Voilà, j'ai résumé ce que vous avez dans la délibération. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non. Et bien je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Personne ne s'abstient non plus ? J'ai oublié, merci. Voilà, nos collègues peuvent revenir.

Protection Sociale Complémentaire - Prévoyance

Le conseil décide :

- *D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau ;*
- *De souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1er janvier 2025 ;*
- *De participer financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local, à hauteur de 50% du montant de la cotisation sur la garantie de base ;*
- *De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, M. Bernard DURAND, M. Jean-Paul LUARD, Mme Christelle ROUX-AMRANE et M. Daniel MEUNIER, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote Adoption à l'unanimité.

10. Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise - Présentation du rapport annuel

M. le Président.- Nous avons ensuite une délibération sur la présentation du rapport annuel de la SPL d'aménagement de l'agglomération dijonnaise. Donc nous devons simplement en prendre acte. Il n'y a pas de vote là-dessus. Nous en prenons acte. Oui, je vous remercie.

Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise - Présentation du rapport annuel

Le conseil décide :

- De prendre acte du rapport de la SPLAAD portant sur l'exercice allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Donne quitus de sa mission pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 à son élu mandataire siégeant à l'Assemblée Spéciale de la Société, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE.

Observations : Prise d'acte.

II – QUESTIONS FINANCIERES

1. Budget principal - Vote d'une décision modificative

2. Mise à jour des AP/CP

M. le Président.- Et nous passons maintenant aux questions financières. Monsieur le Premier vice-président, avec le budget principal, le vote d'une décision modificative. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Bien merci Monsieur le Président. Donc ces questions financières. 4 points je crois dont le premier point, effectivement, une décision modificative au budget principal. C'est une décision modificative d'un montant de 72 035,00 € en fonctionnement et de 5 041 278,00 € en investissement. C'est pour prévoir des crédits nécessaires à des opérations de régularisation comptable dans le cadre du FCTVA et de l'emprunt et ainsi que des ajustements de crédit d'opération qui sont détaillées. Vous le verrez après dans les AP/CP. C'est une décision aussi qui permet, qui nous permettra de récupérer la TVA sur les travaux du Technopôle et les frais d'études qui passeront en compte de travaux. Je continue Monsieur le Président ? Oui, avec la mise à jour des AP/CP. Bon désormais vous y êtes habitués à cette mise à jour, mais dans le cadre des AP/CP, ça concerne 3 d'entre elles qui nécessitent donc en raison de l'avancée de travaux et puis surtout une évolution calendaire, de modifier la répartition des montants et d'augmenter des crédits de paiement sur 2024. Ces 3 AP/CP concernent la première la place Schneider, la 2nde le cinéma de Montceau et la 3^e l'aménagement du centre bourg de Gévelard. Les services ont pris la précaution à chaque fois de vous noter, de vous notifier en rouge dans le tableau, les différentes évolutions. Voilà. Et puis le 3^{ème} point alors, qui est quand même le point le plus important effectivement, c'est la présentation du débat d'orientation budgétaire. Ah pardon.

M. le Président.- Je vais faire... avant d'aborder le DOB, je vais faire voter la décision modificative dans un premier temps. Est-ce qu'il y a des remarques avant le vote ? Oui Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui merci, j'ai une question sur l'évolution de l'AP/CP Place Schneider puisqu'il me semble bien qu'elle était à 2 300 000 euros initialement et vous dites qu'il s'agit de les remettre à jour en fonction de l'évolution des travaux, mais là elle passe à 3 800 000 euros donc à près de 4 000 000 d'euros, c'est à dire près d'1 500 000,00 € supplémentaires. Le projet n'ayant manifestement pas évolué, est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi nous avons voté dans un premier temps 2 200 000 ou 2 300 000 euros ?

M. Daniel MEUNIER.- Oui alors c'est effectivement une évolution sur des travaux de la place Schneider qui concerne des évolutions tant dans le prix des travaux que dans les aménagements.

M. le Président.- Comme pour d'autres opérations d'ailleurs. Coût de la construction qui évolue sans arrêt, avec parfois aussi des travaux qui n'était pas forcément prévus au départ pour des aléas... Mais c'est vrai, rappelez-vous sur le Technopôle, rappelez-vous sur d'autres... Voilà.

M. Charles LANDRE.- Vous pouvez nous en préciser un peu la nature ? Parce que là, on est quand même quasiment à fois 2. Je rappelle qu'on était à 2 200 000 d'euros. Et là on est, on est à 3 800 000 d'euros donc...

M. le Président.- On vous fera parvenir la nature exacte bien sûr, si vous le souhaitez. Bien entendu. D'autres questions ? Non. Non, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent

? Qui sont contre ? Un contre. Pour ? Je vous remercie. Sur la... ça c'était la décision modificative. Sur la mise à jour des AP/CP, je mets aux voix. Des personnes... il n'y a pas de question là-dessus ? Non, sur les APCP ? (M. LANDRE) c'est celle que vous avez posée ? Oui. Donc des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

Budget principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- *De voter l'ajustement des échéanciers des Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport ;*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Rapport d'Orientation Budgétaire

M. le Président. - Et on passe au DOB maintenant.

M. Daniel MEUNIER. - Bien merci Monsieur le Président. Donc chers collègues, avant de débiter effectivement cette présentation, je vais essayer de ne pas être trop redondant par rapport aux propos liminaires de notre président, même si cette redondance me paraît toutefois importante. Vous vous doutez bien ce soir que ce n'est ni avec beaucoup d'entrain ni avec beaucoup de sérénité que je vous présente les éléments pour ce débat d'orientation budgétaire qui est censé préfigurer les priorités que nous afficherons très prochainement dans le budget primitif. Les évolutions conjoncturelles et structurelles auxquelles nous devons faire face sont particulièrement anxiogènes - le Président vient de nous les rappeler - et sont en train d'influer très négativement sur nos capacités de financement, tant en fonctionnement qu'en investissement. Rien, je dis bien rien n'est actuellement figé, arrêté en matière de projet de loi de finances, pas plus qu'en matière de projet de loi de finances de la sécurité sociale. Les seules certitudes que nous avons à ce jour sont que le projet de loi de finances a engagé la voie du redressement des Finances publiques avec un effort évalué à 60 milliards d'euros afin de ramener le déficit public à 5% du produit intérieur brut et sur ces 60 milliards d'euros, l'État entend faire participer l'ensemble des administrations publiques à hauteur de 40 milliards, ce qui représente les 2/3 de l'effort à fournir. Je vous en laisse seul juge. L'état actualise aussi la prévision des indicateurs économiques au titre de 2024, ce qui impacte aussi, de surcroît, le montant des produits de fiscalité attendus pour les collectivités, dont la nôtre. Après la douche froide, il s'agissait bien d'une douche froide reçue le 10 octobre dernier, stipulant la perte de 1 400 000 euros en matière de recettes pour notre collectivité, les lignes continuent inexorablement de bouger en notre défaveur avec l'annonce de moins 1,1 million d'euros du produit attendu de TVA, taxe d'habitation et de CVAE - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - qui prend en compte l'effet rétroactif pour 2024 d'un montant minimum de 800 000 euros, montant qui au passage, subira de facto aucune évolution pour le budget 2025. À cela s'ajoute une perte de 185 000 euros au titre des produits de dotation de la DGF, ainsi que de la DCRTP. Vous savez, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et une perte aussi de 185 000 euros du produit de FCTVA qui est le fonds de compensation de la TVA. Ça aura aussi un impact négatif de 250 000 euros sur les dépenses prévisionnelles d'investissements éligibles. Le tableau risque encore de se noircir à nouveau très prochainement avec un recul de l'État sur le montant de la taxation des friches industrielles. Je vous rappelle que nous avons voté cette taxe et nous espérions une recette qui sera malheureusement certainement revue à la baisse. Gageons désormais que l'État ne vienne pas s'intéresser au Fonds de réserves dans le cadre de nouvelles recherches d'économies. En tout état de cause, l'addition est simple, comme l'a rappelé notre président et sans appel, ce sont plus de 3 000 000 d'euros qui dégradent drastiquement les ratios financiers de notre collectivité. Pour ma part, je ne vois pas en quoi ces décisions illustrent le contrat de confiance entre l'État et les collectivités pour assurer investissement et fonctionnement au service de la solidarité, de la cohésion sociale et territoriale. Voilà, chers collègues, le décor dans lequel il nous faut monter ce budget 2025. L'exercice devient particulièrement difficile. Néanmoins, l'heure est venue pour fixer nos orientations en matière budgétaire. Vous comprendrez que ce soir, je ne

me risquerai pas à entrer dans l'illustration chiffrée de ces dernières. Tout d'abord, comme l'a rappelé le président, parce qu'il s'agit d'orientations et d'autre part, parce que le contexte mouvant de l'époque ne me donne aucune garantie fiable. Les éléments que nous avons reçus et qui ont servi à conduire les entretiens budgétaires avec les vice-présidents et les services, fin septembre et début octobre, ont été mis à mal par les décisions de l'État. Ces décisions, elles ont été annoncées par vagues successives et nous obligent à interroger d'ores et déjà les services et revenir vers eux pour retrouver une économie de 1 500 000 euros, soit 5% du montant de la dotation allouée aux charges à caractère général. Voilà, chers collègues, la situation dans laquelle nous sommes obligés de travailler à l'élaboration de ce budget 2025. Je vous propose toutefois de vous présenter nos orientations en matière budgétaire, espérant encore recevoir quelques bonnes nouvelles venant nous redonner un peu de baume au cœur dans le montage compliqué de ce budget. Je tiens toutefois, avant de commencer à remercier vivement, tout le service Finances et la directrice ainsi que la direction générale pour nous avoir mis à disposition encore une fois dans un contexte difficile et très aléatoire, tous les supports nécessaires à l'examen de ce DOB. Je vous invite, si vous le désirez, à poursuivre avec le petit PowerPoint que vous avez en pièce jointe sur votre tablette. On part de la Diapositive 3, si vous le permettez. Sur le contexte macroéconomique à l'échelle de la France, bon, on a compris qu'il fallait ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025 au lieu des 7% projetés et qu'on engage donc ce projet de finances, de loi de finances, pardon, nous engage dans la voie du redressement avec un effort évalué à 60 milliards d'euros. Alors, en diapositive 4, quelles dispositions pour les collectivités territoriales ? Il y a tout d'abord la ponction de 2% sur les recettes de fonctionnement des grandes collectivités. Ça, c'est le premier point. Il y a la stabilité en valeur du montant de la DGF qui s'élèvera à 27,2 millions d'euros, ce qui implique la perte de 500 millions d'euros, en tenant compte de l'inflation prévisionnelle à 1,8%. Il y a pour le pays, le prélèvement à hauteur de 487 millions d'euros sur les variables d'ajustement, dont 260 millions d'euros pour le bloc communal. Il y a la répartition de la DGF et diverses modifications. La réduction du taux de FCTVA de 16,40% à 14,85%. Et puis des exclusions d'assiette d'éligibilité. Le PLF 2025 prévoit de réduire d'environ 800 000 euros - nous en avons parlé - les remboursements dans le cadre du Fonds via la baisse du taux de compensation forfaitaire du FCTVA. La confiscation, pardon de la dynamique de quote-part de TVA allouée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE. Et puis les crédits alloués aux collectivités dont le Fonds vert. Et là vous savez qu'initialement prévu 2,5 milliards d'euros pour 2024 était engagé. Le dispositif créé en 2023 pour soutenir les projets des collectivités qui étaient favorables à la transition écologique. Cela avait été ramené à un peu plus de 2 milliards d'euros en février pour revenir à son montant de 2023. Et pour 2025, il est prévu une nouvelle baisse d'un milliard d'euros du Fonds vert pour s'établir à un milliard d'euros en autorisation d'engagement sur l'exercice. Alors tout cela est quelque peu pondéré par 3 meilleures nouvelles. Premièrement, c'est le report de 3 ans de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée. Mais c'est une modification qui n'impacte pas directement les collectivités puisque la perte de la CVAE a été compensée par une quote-part de TVA en 2023, donc effet très un peu positif. La clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations des valeurs locatives des locaux professionnels et enfin l'augmentation qui ne sera que progressive des taux de cotisation Employeur. Voilà ce qui viendra quelque peu amoindrir les difficultés. Je ne reviens pas sur le calendrier. Vous savez qu'après le passage à l'Assemblée nationale, il y aura la navette parlementaire entre les 2 chambres qui va s'achever autour du 21 décembre 2024, date limite fixée par la Constitution pour l'adoption du budget. Mais après cette phase parlementaire, le Conseil constitutionnel peut être saisi fin décembre pour examiner la constitutionnalité des textes. Et que la phase de préparation du budget 2025 de la CUCM par contre elle, a démarré dès le mois de septembre dernier pour un vote du budget primitif au Conseil communautaire du 19 décembre prochain. Alors passons à la Diapositive 5, parce que là, c'est ce qui devient intéressant. La situation financière. Le tableau que vous avez sous les yeux est totalement explicite. Vous constatez une évolution des ratios bien moins favorable que les années précédentes en raison notamment de l'anticipation d'une dynamique relativement faible des ressources de fonctionnement et puis aussi de l'évolution de certains postes de dépenses avec par exemple et à titre d'exemple, simplement l'exploitation des bâtiments, dont le technopôle et puis l'évolution des dépenses relative à la politique des déchets. Donc, ces impacts négatifs, vous les voyez dans le tableau avant évaluation, hors PLF 25, nous étions pour l'épargne brute à 10,8 millions, nous passons à 8,5 millions. Le taux d'épargne brute que nous avions imaginé à 13,4%, va se situer à 10,8%. L'épargne nette, quant à elle, qui était prévue à 4 millions d'euros va passer à 1,7 millions d'euros. Et les capacités de désendettement et ça, c'est très important aussi pour nous, l'évaluation que nous avons fait hors PLF était de 6,7 années et maintenant nous passons à 8,5 années. Vous voyez un petit peu la dégradation importante de tous ces ratios. La diapositive suivante vous montre les orientations qui ont conduit la réflexion et le travail sur les orientations budgétaires. Il a été demandé à tous les vice-présidents que je remercie vraiment pour leur travail, pour leur écoute, surtout dans cette situation, ainsi que les services, de veiller à maintenir des efforts pour contenir les charges de fonctionnement de la collectivité, mais aussi de poursuivre les orientations permettant de moderniser les pratiques de l'action publique sur notre territoire. Je rappelle qu'il a été fait le choix - le Président en a reparlé dans son propos liminaire - de poursuivre les engagements qui ont été pris en matière

d'investissement au budget général. La trajectoire financière pour la fin du mandat, bien entendu, est réajustée en conséquence, sans augmenter les taux d'imposition sur les impôts économiques des ménages. Les seules augmentations étant celles que nous avons décidées, fléchées, lissées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Hausse de 1,8 à 2 %. Donc le financement des opérations sera opéré par le recours à l'emprunt. Nous avons aussi acté une démarche en faveur d'un budget vert en 2025 pour accroître et puis accélérer nos efforts en faveur de la transition écologique. Alors comment tout cela va se traduire de manière chiffrée ? Les ressources prévisionnelles de fonctionnement - alors j'insiste bien - ressources prévisionnelles pour l'exercice 2025 ont été évalués à 80,6 millions d'euros. C'est une augmentation de 0,87%, faible augmentation par rapport à 2024, mais ceci avant l'annonce des mesures envisagées dans le projet de loi de finances. Comment se décompose ces ressources ? 24 millions affectés à la fiscalité locale. 28,2 millions en Impôts et taxes. Les dotations pour un montant de 24 millions d'euros. Des produits financiers pour 770 000 euros. Voilà comment se décomposent effectivement ces ressources. L'impact du PLF maintenant. Dans la Diapositive 7. Alors je ne vais pas revenir puisque nous en avons suffisamment parlé sur les mesures gouvernementales qui impactent cette situation financière. La prévision budgétaire de notre collectivité doit intégrer, en résumé, que les mesures de la loi de finances impactent nos ressources de 1,4 millions d'euros. J'insiste sur le fait que le PLF 2025 pourrait venir encore minorer les recettes de fonctionnement de l'ordre de 600 000 euros au titre de la suppression du FCTVA pour la partie fonctionnement, du gel de la fraction de TVA, de la baisse des dotations que sont la DGF et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, sans compter bien entendu les possibles ponctions sur les recettes fiscales dans le cadre du Fonds de réserve. Là, nous n'avons aucune certitude et nous espérons qu'effectivement, ce fonds de réserve nous sera préservé. Les perspectives d'évolution en fonctionnement, vous les avez sur la diapositive 8. Telles qu'elles sont actuellement consolidées, elles s'élèvent à plus de 69,7 millions d'euros. Elles présentent à ce stade une évolution très modérée de 0,63% en comparaison du budget primitif 2024. C'est déjà le résultat d'efforts très importants dans la construction du projet de budget face à cette première évaluation très faible d'évolution à la hausse des ressources. Alors nous avons quand même voulu travailler, toujours dans le sens de nos objectifs, bien entendu, avec le volet insertion, emploi et formation, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le commerce et l'économie de proximité, l'entrepreneuriat et l'ESS, le tourisme et l'implantation d'entreprises et l'animation économique. Alors, voyons maintenant la gestion de la dette et les charges financières. La dette du budget principal. Vous avez le détail à la Diapositive 9. Le stock de dette pour le budget principal devrait atteindre 77,5 millions d'euros au 31 décembre de cette année. Il concerne 45 lignes avec une durée de vie moyenne résiduelle, pardon de 16 ans et 2 mois. Cette dette - bon, nous travaillons avec 4 établissements bancaires principalement l'AFL, la SFIL, la caisse d'épargne et la banque postale. Il faut savoir qu'elles se partagent quand même près de 86% du capital de la dette de la CUCM. La dette des budgets annexes eau et assainissement, c'est un stock de dette du budget eau qui s'élève à 15 millions d'euros, avec une durée de vie moyenne résiduelle de 23 ans 6 mois. Le stock de dette du budget assainissement s'élève à 17 millions d'euros avec une durée de vie moyenne résiduelle de 21 ans et un mois. Et puis, pour les principaux financements intervenants dans le cadre des schémas directeurs notamment, les durées de vie moyennes et résiduelles, vous en doutez bien, seront au fil du temps amenés à évoluer à la hausse. En effet, la durée des emprunts qui seront souscrits dans ce cadre pourra être de plus de 25 ans, donc ce sera du très long terme pour être en corrélation avec les durées d'amortissement des installations qui, elles, pourront aller de 40 à 60 ans. Alors voyons, et ça, je pense que ça vous intéresse fortement, le financement dans le cadre du projet de mandat, à la diapositive 10. Le plan de mandat 2021/2026, vous savez que nous l'avons défini en 2021 avec 4 grandes priorités que je vous rappelle : La transition écologique au cœur de la vie quotidienne, la cohésion sociale territoriale, le développement économique et l'enseignement supérieur et le développement numérique et la création d'une Smart communauté. Alors là-dessus, nous aurons la taxe d'aménagement et le FCTVA estimé pour l'année 2025, un montant de recette au titre de la taxe d'aménagement à 450 000 euros mais le FCTVA dans la loi de finances va à nouveau voir son taux de compensation baisser et le coût de cette mesure pour la CUCM est estimé à ce stade à 250 000 €. Nous avons les subventions. Alors les subventions, au vu de la programmation actuelle des investissements réalisés sur l'exercice, le montant des subventions escomptées à ce stade est de 2,64 millions d'euros, mais nous avons encore des dossiers qui sont en cours. C'est un montant qui viendra forcément à être actualisé au moment du vote du budget supplémentaire. À ce jour, il est prévu la perception de soldes de subvention pour des opérations qui arrivent à leur terme. Le pôle de Recherche, les réserves avec les financements attendus du Conseil régional, de la DRAC, du Conseil Départemental. L'aménagement des cinémas du Creusot et de Monceau. Et puis, dans le cadre du projet métropolitain, des dépôts de dossiers auprès du FEDER qui seront réalisés dans les mois qui arrivent et qui nous généreront des recettes complémentaires qui pourront elles aussi être revues au moment du vote du budget supplémentaire. Des subventions pour la création d'une recyclerie communautaire et la rénovation de 3 déchèteries. Et puis pour terminer, le projet Eurovélo 6, financé à hauteur de 60% du coût de l'opération et là nous attendons effectivement la perception du solde de la DETR. Voilà. L'autofinancement. Alors vous savez que l'autofinancement,

c'est le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et il sera d'un montant de 4,69 millions d'euros. Mais encore une fois, il ne tient pas compte des éléments inscrits au projet de loi de finances pour 2025. Qui, s'il est validé par l'État, viendra réduire encore une fois de façon importante ces recettes de notre collectivité avec une baisse de notre capacité d'autofinancement. L'emprunt. Donc on envisage de recourir de manière significative à l'emprunt pour maintenir nos différents engagements et là, notre président y tient fortement et je pense que nous sommes toutes et tous derrière lui. Le budget primitif 2025 devrait s'équilibrer avec le concours d'un emprunt qui est évalué à ce stade à un peu plus de 17 millions d'euros, sachant encore une fois que c'est un montant qui reste prévisionnel et qui repose sur l'hypothèse d'un taux d'exécution de 100% des investissements. C'est un montant qui sera ajusté, revu à la baisse avec la reprise des résultats lorsque nous voterons le compte administratif. La dotation aux amortissements estimée pour 2025 à environ 5,5 millions d'euros. Là c'est une augmentation de 1,18% en comparaison du BP 2024. Dans la diapositive suivante, vous avez la répartition des prévisions d'investissements. J'insiste encore une fois sur le terme de prévisions, le volume consacré en matière d'investissement, vous savez que pour le mandat, on l'avait estimé à 144 millions d'euros avec une trajectoire financière initiale de diminution de la dépense en fin de période. L'effort est donc maintenu, comme le démontrent les orientations en matière d'investissement pour 2025 avec une prévision de près de 27,9 millions d'euros pour le budget principal et 14,4 millions d'euros portés par les budgets annexes. Le budget principal représente à lui seul 65,95% des investissements et s'oriente, vous vous en doutez, autour des 4 grandes priorités du plan de mandat que nous avons défini en 2021. Je ne vous les reprends pas l'une après l'autre. Il reste désormais les priorités pour terminer, pardon, les budgets annexes là avec 14,4 millions d'euros en investissements prévisionnels qui se décomposeraient ainsi : 2,84% pour le budget transports, 15,75% pour le budget eau potable, 13,74% pour le budget assainissement collectif, 1,26% pour le budget zone d'activités Coriolis et 0,47% pour le budget des zones activités économiques et commerciales. Voilà, chers collègues, ce qui motive notre débat d'orientation budgétaire. Vous voyez que je ne suis pas rentré effectivement de manière approfondie dans les chiffres, puisque nous sommes encore dans des sables mouvants et nous attendons, comme l'a dit le Président en propos liminaires, peut-être d'avoir de meilleures nouvelles dans les jours à venir. Restons positifs.

M. le Président.- Rien n'est moins sûr. Merci beaucoup. Alors je prends les prises de parole après la présentation de ces orientations budgétaires. Qui souhaite réagir ? Monsieur LANDRE. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Jean-Marc FRIZOT. D'autres ? Laëtitia MARTINEZ. Alors Monsieur LANDRE. Dans l'ordre.

M. Charles LANDRE.- Oui, comme l'a dit Daniel Meunier, on est comme vous l'avez rappelé en propos liminaires, on est dans une situation particulièrement instable et je crois, au cours de ce mandat inédit quant à la difficulté que nous avons à lire ce que sera réellement le projet de loi de finances de l'État et dans quelles conditions il sera voté. Je comprends donc que ce DOB soit, par certains aspects prudents et par d'autres imprécis, ou en tout cas non chiffrés comme vous l'avez, comme vous l'avez dit. Et c'est vrai que pour intervenir sur le détail des orientations budgétaires que vous présenterez, il faudra attendre finalement le dernier moment, c'est à dire le moment du budget. Mais on est quand même dans un contexte qui, malgré l'instabilité institutionnelle à laquelle vous vous êtes beaucoup référé, ne changera pas, c'est à dire que nous sommes dans un contexte de nécessité d'économie dans la dépense publique et nous avons aussi vécu ces dernières années, peut-être même ces dernières décennies, sur l'illusion que la dépense publique pouvait s'accroître, que le déficit public pouvait s'accroître, année après année et que finalement nous verrions par la suite comment y remédier. Et je dois dire qu'il y a eu un rapport sénatorial qui a été publié il y a quelques jours. Nous avons vécu dans une illusion encore plus forte au cours de l'année précédente puisque les comptes de l'État ont dérapé bien davantage - ça a été mis en lumière - que ce qui avait été prévu. Et donc la CUCM se trouve *de facto*, mais on en a déjà parlé les années précédentes, face, dans un dans un contexte où de toute façon, il faudra faire des économies, ou en tout cas être capable de dégager des ressources supplémentaires et qui viendront plus de l'activité ou d'un éventuel accroissement de la population que de l'accroissement des ressources de l'État, puisque vous l'avez dit, le budget de la CUCM est marqué par une grande fragilité sur notre dotation globale de fonctionnement qui diminue encore cette année et qui est liée à l'évolution de la population. Je crois que c'est à peu près 2%, à chaque fois. Et ça, je crois qu'il faut se dire que c'est maintenant l'enjeu principal que d'attirer une population nouvelle - j'y reviendrai tout à l'heure sur le territoire communautaire - parce que cette DGF ne peut pas continuer à diminuer à critère équivalent dans les années, dans les années à venir. Et puis vous avez beaucoup parlé de la baisse, en tout cas du fait que les ressources fiscales seraient moins importantes que prévues. Alors effectivement, vous prévoyez 2,44% d'augmentation, c'est à dire l'évolution des bases liées à l'inflation pour l'année à venir et vous rappelez dans le même document que les ressources fiscales de la collectivité ont augmenté suite aux augmentations d'impôts que vous avez fait voter de 15% les années précédentes. Et donc nous vivons aussi, - enfin en tout cas d'ailleurs, je l'avais dit l'année dernière - les budgets étaient construits sur là aussi une forme

artificielle d'accroissement des ressources. En faisant peser sur les habitants, sur ceux qui créent de l'activité et puis aussi sur ceux qui ont du mal à trouver de l'activité. Je pense à la taxe sur les locaux vacants où on fait payer ceux qui ne réussissent plus à louer. Et bien on faisait, on a fait peser sur les habitants la volonté d'accroître d'abord les ressources, alors même que -je pense que vous aviez enfin, en tout cas, j'espère que vous aviez anticipé que les ressources et Daniel MEUNIER, il faut lui rendre justice l'avait un petit peu dit l'année dernière - que les ressources de l'intercommunalité allaient s'essouffler de ce point de vue-là. Vous avez aussi fait référence à un manque à gagner sur la TVA. Je rappelle que la TVA, ça a été une ressource en évolution importante puisqu'elle a suivi l'inflation ces dernières années. Alors on peut quand même que se réjouir que l'inflation diminue dans ce pays et que les ressources fiscales liées à la TVA ne continuent pas d'évoluer au niveau où ils évoluaient ces dernières années. J'avais d'ailleurs indiqué qu'il fallait profiter de cet effet, de cet effet d'aubaine pendant les années qui ont suivi le COVID et je ne voudrais pas, parce que j'ai eu le sentiment que c'est un petit peu ce qui a été dit ce soir que finalement, à la CUCM, comme dans beaucoup de mairies, dans beaucoup d'intercommunalités, dans d'ailleurs l'ensemble des niveaux de collectivités locales, on demande toujours que les économies soient faites, mais pèsent sur les autres. Vous n'avez pas amené, mais je le comprends, de pistes d'économies, même si on s'en réfère aux chiffres que vous avez donnés l'évolution des charges sera modérée et nous ne pourrons en juger que sur le budget. Mais il faut que le budget qui sera présenté prenne en compte les impératifs urgents sur le territoire communautaire, et notamment le fait qu'à partir de maintenant, les investissements doivent profiter à l'ensemble du territoire, doivent permettre d'unifier aussi ce territoire communautaire qui ne l'est pas toujours et doivent répondre aux enjeux principaux que sont : comment fait-on pour diversifier le tissu économique de la CUCM ? Comment fait-on pour attirer ceux qui vivent enfin, qui travaillent sur le territoire communautaire mais qui vivent ailleurs ? Il y a par exemple plus de 800..., enfin une balance négative de 800 déplacements domicile/travail entre la CUCM et le Grand Chalons. Et là, je crois que c'est un enjeu majeur que de ramener ces 800 ménages sur le territoire communautaire. Et puis il faut qu'il y ait aussi une stratégie économique qui soit enfin mise en place, qui n'est pas évoquée ici. On ne peut pas continuer à dire qu'on mobilise les mêmes sommes pour pratiquer par exemple la politique de la subvention aux entreprises qui, à bien des égards, n'a aucun sens lorsque l'on connaît le monde de l'entreprise et la volonté pour l'entrepreneur d'avoir un accroissement du chiffre d'affaires, d'avoir un écosystème autour de lui qui fonctionne et non pas de toucher des subventions publiques. Et il faut que nous soyons capables d'évaluer et de présenter l'impact des sommes engagées sur ce plan. Vous avez également évoqué les ratios. Alors effectivement, les ratios que vous avez présentés, que ce soit sur l'épargne ou le remboursement d'emprunt, sont en dégradation et même en dégradation importante. Alors, si l'on en croit le projet de loi de finances tel qu'il est, tel qu'il existe aujourd'hui, mais je partage avec vous l'idée que nous serons peut-être très éloignés de la vérité dans quelques semaines. Mais vous avez présenté la dégradation de ces ratios en assurant que la hausse de l'emprunt allait permettre de soutenir les investissements nécessaires et que vous teniez à ça. Alors moi je voudrais quand même savoir quels investissements, quel est le projet urbain sur la CUCM pour ce qu'on appelle les centralités, les pôles centraux. Est-ce que, comme je le vois ce soir, c'est d'investir 68% supplémentaires sur la place Schneider, sans que je comprenne bien, au vu du projet présenté, ce en quoi en bénéficiera le territoire. Est-ce que c'est de proposer 2 projets de cinéma portés par un porteur de projet pardon privé en investissant 3 000 000 d'euros de travaux, plus les subventions, plus les subventions municipales également sur ces projets-là. Deux projets qui seront dans le contexte que l'on connaît de l'économie du cinéma, certainement des projets fragiles et qui sont d'ailleurs portés par un projet porteur de projet fragile. Quels sont également les grands travaux d'urbanisme qui doivent faire vivre les cœurs de ville, les cœurs de bourg sur le territoire de la CUCM alors même que c'est un enjeu majeur pour attirer à nouveau des habitants. Quelle est la politique que vous avez un petit peu évoquée quant à la nécessité, tant que nous en avons encore les ressources, d'unifier le territoire. Je pense, par exemple à la culture et au patrimoine, alors même que nous disposons d'un écomusée qui, je suis désolé de le dire ce soir, mais n'a plus rien d'un Ecomusée. C'est un musée, mais ce n'est pas un écomusée dans le sens où nous ne faisons rien pour qu'il vive en écho avec le territoire et qu'il permette aussi de faire vivre et de faire survivre les mémoires de ce territoire-là. Quelle est, dans le même esprit, la politique communautaire en matière de tourisme et particulièrement autour des portes d'entrée qui permettent aux touristes d'arriver sur le territoire. Et puis, je crois que c'est une délibération un petit peu plus tard, je vois que sur les sujets absolument vitaux pour les habitants, comme le projet local de santé, on arrive au bout du projet local de santé puisque c'était 5 ans. Et au bout de 5 ans, on votera ce soir le prolongement de ce projet local de santé pour finalement acter le fait que on a fait un état des lieux pendant 5 ans et que maintenant on va se lancer dans la rédaction d'un projet. Tout ça, ce sont des urgences pour le territoire. Une politique d'habitat qui rompt avec ce que vous proposez aujourd'hui. Une politique de diversification du tissu économique. Une politique d'unification du territoire autour de son animation et de son identité. Et puis une politique nécessaire que je ne que je ne retrouve pas dans ce débat d'orientation budgétaire, dans ce rapport pardon, d'orientation budgétaire, d'évaluation des sommes qui sont notamment allouées au développement économique et de leur efficacité. Voilà ce rapport d'orientation budgétaire, bon, il est effectivement je ne dirais pas vague et flou, je

comprends qu'il se situe dans un moment très particulier et d'ailleurs très inquiétant quant à ce que représente l'État et la façon dont il sera conduit dans les mois et les années à venir. Et peut-être d'ailleurs aux mauvaises habitudes en matière de finances publiques auxquelles nous allons nous habituer. Je ne crois pas que l'avenir soit à ponctionner systématiquement les ressources des collectivités. Il y a des pistes économiques qu'en réalité nous connaissons tous et auxquelles nous participons d'ailleurs assez peu ici. Par exemple, la suppression des structures parapubliques qui interviennent en doublon sur les opérations d'aménagement, par exemple, sur les opérations de développement économique, etc. Mais néanmoins, on voit que la dégradation qui avait déjà été marquée l'année dernière des ratios d'endettement et de l'épargne de la collectivité va s'accroître violemment. Et je vous le dis, on ne pourra pas compter sur ni l'accroissement de la pression fiscale, ni l'accroissement des ressources qui seront allouées par l'État, en tout cas à court terme. Et donc il faut que le budget que vous proposez dans un mois, prenne en compte d'abord la nécessité autour des priorités que je viens de dire, d'attirer à nouveau une population et la population notamment, qui - nous avons cette chance - travaille sur le territoire communautaire pour vivre ici et nous permettre de disposer aussi de nouvelles ressources pour la mise en œuvre du service public et des grandes infrastructures. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Oui, merci Président, je fais une courte intervention, juste très pragmatique. J'arrive comme certains d'entre vous du Congrès des maires. Et je voulais juste faire un peu un témoignage parce que j'étais ce matin à l'atelier finances du Congrès des maires. Je voudrais dire, ce qui m'a frappé, c'est un consensus de tous les élus, quelles que soient les tendances politiques. Voilà, je pense que ça transcende les tendances politiques et je voulais aborder simplement, faire un focus sur 2 sujets. Pourquoi ces 2 sujets ? Parce que non seulement ils concernent la Communauté, mais ils concernent chacun des maires qui sont là. Ils concernent vraiment les budgets communaux aussi. Les 2 focus. Un rapide, c'est sur le FCTVA. Le FCTVA il faut supprimer le nom parce que le taux qui était prévu, il compensait la TVA. Si on baisse le taux ça ne s'appelle plus un FCTVA, ça s'appelle je ne sais pas quoi, subvention à l'investissement, ça n'a plus de raison d'être. Mais ce que j'ai ressorti alors de l'atelier c'est qu'en fait il apparaîtrait que ça serait inconstitutionnel puisque ça porte sur des dépenses qui sont faites à N-1 et pour certaines collectivités N-2. Donc en fait voilà, il y a quand même un léger malaise sur ce sujet-là. Mais bon, je ne suis pas expert moi. Le 2e sujet, celui qui vraiment me frappe, qui est complètement injuste, c'est la CNRACL. Alors la CNRACL, ça concerne toutes les collectivités qui ont des titulaires, donc ça nous concerne tous. L'augmentation est phénoménale. Elle est complètement injuste et quelqu'un aurait dit, elle est abracadabrantesque. Je prends ce mot là parce que vraiment c'est un truc, enfin c'est très particulier. Il faut savoir - alors je reprends ce que dit l'Association des Maires parce que les chiffres me laissent pantois. Depuis 50 ans, il y a eu des transferts financiers de la CNRACL vers les autres régimes pour compenser, vous savez, les régimes déficitaires et en fait on parle de 100 milliards d'euros, c'est à dire qu'en fait la CNRACL, la caisse de retraite des personnels territoriaux a été prélevée de 100 milliards d'euros pour aider, vous savez pour participer à l'équilibre - ce qu'on appelle de l'inter-régime. Et pourquoi je dis que c'est abracadabrantesque, c'est parce que ça continue. La CNRACL est déficitaire mais on continue de prélever la CNRACL pour les régimes. C'est fou comme système, on continue à prélever et qu'est ce qui se passe ? Bien, il se passe qu'en fait, toutes les collectivités ont regardé sur 15 ans : +60%. Ce sont des chiffres qui sont énormes, ça paraît comme ça, ce sont des cotisations qui sont très élevées. Donc voilà, c'est insoutenable. Alors même si effectivement - le président l'a dit - c'est, je crois que ça serait étalé sur 4 ans. Enfin ça revient au même, c'est 12%, ça revient au même que ça soit sur 4 ans ou sur 3 ans. C'est absolument énorme et je voulais juste dire que c'est, profondément, mais vraiment profondément injuste. Là, je voulais vous parler de ça parce que c'est voilà, c'est quelque chose que j'ai du mal à comprendre.

M. le Président.- Merci Laëtitia MARTINEZ.

Mme Laëtitia MARTINEZ.- Oui, merci Monsieur le Président. Le contexte dans lequel on aborde ce débat d'orientation budgétaire, il est inédit. Jamais la charge qui pèse aujourd'hui sur les collectivités locales n'a été aussi forte, aussi importante. Alors oui, on va être redondant dans nos prises de parole respectives, ça c'est certain. Mais il est quand même nécessaire qu'on puisse tirer publiquement et collectivement la sonnette d'alarme. Parce qu'aujourd'hui, si on en est à examiner les orientations de ce qui sera demain. Le budget de la collectivité demain, c'est bien les décisions qui seront à prendre quant au service public, qui s'adresse à notre population, qui s'adresse y compris aux plus fragiles de nos habitantes et de nos habitants, des décisions qui seront à prendre comme bien évidemment bien d'autres collectivités. Alors qu'après des périodes de COVID, d'inflation, le pays a jamais eu besoin d'autant de sérénité, de visibilité. On assiste à des périodes de flou et d'instabilité qui se succèdent depuis plusieurs mois. Il y a déjà eu la dissolution, avant l'été. 2 mois de latence de temps suspendu, pour nommer un Premier ministre

de droite, alors que la droite est loin d'être la première force politique sortie des urnes en nombre de sièges à l'Assemblée nationale. Puis il y a une nouvelle déflagration qui est celle du budget, du projet de loi de finances 2025 qui arrive déjà tard dans les calendriers et y compris dans les nôtres, alors que nous, de notre côté, on a bien évidemment commencé à engager le travail de préparation budgétaire pour 2025. On vote d'habitude le budget en décembre et vous avez évoqué vos interrogations, Monsieur le Président, sur son maintien ou non au mois de décembre, puisque de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà annoncé qu'elles repoussaient au début de l'année 2025 leur travail, leur vote budgétaire. Un travail prudent qui est présenté ce soir puisqu'on était quand même à la fois dans le flou de la sortie politique de la séquence de l'été. Prudent aussi parce qu'on avait quand même bien conscience de la situation économique dans laquelle se trouve le pays dont on vit déjà les fortes répercussions. L'inflation a aujourd'hui, sur tous les plis qui s'ouvrent, un impact très fort et notamment sur de nombreux, sur de nombreux projets de d'investissement. Mais je précise d'ailleurs et d'ailleurs le DOB, enfin, le document qui vous est présenté vous le montre bien - que même avant l'annonce du PLF, on avait déjà traduit cette prudence quant à nos ressources. D'une part, sur nos dépenses de fonctionnement, le travail se fait au sein de la collectivité depuis déjà quelques années par la mise en place, par la question de la fiscalité et la mise en place d'une nouvelle fiscalité. Je pense à la taxe sur les friches commerciales, qui a longtemps été décriée sur une partie de ces bancs. Et heureusement qu'on avait pu anticiper l'évolution de ces ressources. Et il ne s'agit pas en fait de faire porter, on l'a entendu, la responsabilité, la responsabilité sur d'autres. Mais on a quand même des marges de manœuvre qui sont de moins en moins importantes. La taxe d'habitation, la suppression de la taxe d'habitation, la suppression progressive, même si elle tend à s'éloigner un peu de la CVAE, ça fait quand même partie des outils sur lesquels on a une marge de manœuvre, une marge de d'intervention. On a pris la décision, vous l'avez dit Monsieur le Président comme Monsieur le Premier vice-président, de maintenir notre niveau d'intervention. Pourquoi ? Pour poursuivre bien sûr la modernisation et l'attractivité bien sûr du territoire. Monsieur LANDRE l'a évoqué. Je regrette qu'il n'ait pas eu le même entrain sur la question de la transition écologique qui va nous occuper très fortement, y compris dans nos projets d'investissement dans les années à venir et puis aussi par ricochet pour soutenir l'activité économique du territoire. On ne le dit jamais assez, 70% de l'investissement public vient des collectivités. Et pour autant, malgré la prudence, la gestion saine de la Communauté urbaine, l'annonce des 5 milliards, elle raisonne quand même comme un coup de tonnerre. Les élus locaux - et ça sera l'objet de la résolution qui sera présentée de manière générale, d'une seule voix, pour dénoncer l'injustice de ces mesures. L'injustice quant au niveau de contribution des collectivités au regard du poids, de leur poids dans le déficit public. Je rappelle quand même qu'on est soumis, on est soumis à des règles budgétaires qui sont bien plus strictes que celles de l'État, que nous votons nos budgets à l'équilibre et que notre dette est stable depuis les lois de décentralisation. Il y a aussi une question de méthode, excusez-moi et de lien de confiance entre l'État et les collectivités. Et puis, de manière plus structurante, je l'évoquais un peu précédemment, il y a le rapport à la décentralisation, décentralisation que les gouvernements ont asséchée et depuis plusieurs années, avec la suppression progressive de nos marges de manœuvre fiscales et donc de notre autonomie, et on y revient, ce sur quoi on a la main pour pouvoir mettre en place nos politiques publiques. Et je crois qu'on le sait bien pourtant qu'on a bien conscience du rôle d'amortisseur de crise des collectivités locales par les services du quotidien que l'on porte, par l'investissement que l'on engage. Je lisais une note - il y a une note de la Fondation Jean Jaurès qui a été publiée, il y a 1 ou 2 jours - qui estime que l'investissement public local en 2025 pourrait se contracter de 12 milliards d'euros, soit 16% par rapport à 2023. Donc voilà, je ne referai pas les différentes mesures qu'ont donc bien été abordées, les différentes mesures du PLF qui pèsent sur les épaules, et du PLFSS aussi. On a parlé du volet recettes du PLF, il y a aussi son volet dépenses et tout ce qu'on aura en moins dans l'accompagnement aussi de l'État sur nos territoires. Le Fonds vert en est un premier exemple, mais il n'en est pas le seul et qui aujourd'hui représente à peu près 3 000 000 d'euros à trouver pour la Communauté Urbaine dans l'exercice 2025. Et le travail sur le budget, il est loin d'être terminé, mais on a déjà effectivement quelques orientations qui sont présentées dans ce DOB avec le choix de contenir, d'être attentif sur nos dépenses réelles de fonctionnement comme on l'a déjà fait. Avec un chapitre, moi j'aimerais quand même le souligner, un chapitre sur les ressources humaines, à l'intérieur de ce DOB. En DRH, si on parle de chiffres en évolution de 1,08% qui tiennent compte bien sûr des évolutions législatives réglementaires mais qu'intègrent aussi une réflexion plus globale sur la qualité de vie au travail, sur le pouvoir d'achat de nos agentes et de nos agents. La Communauté Urbaine a engagé une réflexion sur la politique salariale des agents afin de donner des perspectives. J'y ajoute aussi les dispositifs d'accompagnement du soutien à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la perspective du dispositif de signalement. Et je crois que c'est le moment quand même de saluer, le travail de nos agentes et de nos agents au quotidien parce qu'ils ont quand même été ces derniers jours, assez malmenés par les propos de leur ministre de tutelle. Enfin, bien sûr, le point de DOB, c'est le maintien de nos perspectives d'investissement et pour laquelle on a aussi pris la décision de dégrader nos ratios financiers pour pouvoir continuer, pouvoir maintenir ce niveau d'investissement. Donc une situation dans laquelle on manque de visibilité pour un contexte politique qui peut aboutir, qui peut soit faire aboutir des débats parlementaires, peut

aboutir à un 49.3, peut aboutir à une crise de confiance. Donc on voit bien ce contexte d'instabilité par des demandes injustes qui nous sont faites et qui derrière encore une fois, se traduisent sur des services à la population qui permettent à la fois d'accompagner, y compris les plus fragiles, et de garder de conserver un lien démocratique lui aussi assez fragilisé.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non, je n'en vois pas. Je rebondis sur ce que vous avez dit, mes chers collègues. Je vais commencer avec ce que vient de dire notre collègue Laëtitia MARTINEZ, notamment sur que j'ai évoqué tout à l'heure un petit peu, le vote du budget. Je souhaite dans la mesure du possible, que nous votions le budget en décembre. Je le souhaite. Parce que je pense que peu de choses vont bouger par rapport aux éléments que nous avons aujourd'hui et les déclarations du Premier ministre, et que s'il faut réajuster, nous réajusterons. Mais s'il y a des bonnes surprises qui arrivent, tant mieux. Mais, pourquoi je le souhaite ? Parce que si on retarde le vote du budget, on retarde son exécution. Et qu'une grande collectivité retarde l'exécution de son budget, c'est plutôt délicat pour l'économie locale. Donc nous verrons bien. Mais c'est en tout cas le cap que nous fixons. Un mot qu'a utilisé Laëtitia MARTINEZ qui est important je crois, c'est le mot confiance. Confiance. Parce qu'au-delà des sommes en jeu qui sont considérables et qui ont un impact considérable. C'est surtout l'état d'esprit, c'est à dire la confiance. On voit bien que dans la tonalité, c'est encore une fois, comme ça a été fait par le passé par certains, de montrer du doigt les collectivités. Et on ne peut pas construire quelque chose de solide dans une nation, dans un pays, quand il y a une défiance - et moi je ne vois pas cette défiance ailleurs, je vous le dis dans d'autres pays européens - cette défiance de l'État vis-à-vis des collectivités, ce n'est plus possible. Au-delà même encore une fois, des sommes d'argent. Ce n'est plus possible. Ce n'est pas comme ça qu'on peut construire les choses pour l'intérêt général. Même si le Premier ministre, encore une fois, lui a eu une expression consistant à dire que les collectivités n'étaient en rien responsables des déficits. Mais il n'empêche que certains de ses ministres, et c'est là qu'on voit la fragilité du gouvernement, ont un discours et des propos complètement, à l'inverse de ce que le Premier ministre tente, en tout cas, de faire passer. Pour exemple, le ministre de la Fonction publique, qui va quand même assez loin et qui dit j'irai chercher mon inspiration dans ce que Monsieur TRUMP va faire aux États-Unis avec son secrétaire d'État, Monsieur Elon MUSK. Il va loin quand même. En gros, si vous avez entendu ce qu'a dit TRUMP et Elon MUSK, c'est les fonctionnaires sont des feignants et on va dégraisser. Voilà. Donc si c'est ça le modèle pour un ministre de la fonction publique, écoutez. Il assumera. Mais ce n'est pas comme ça qu'on va, qu'on va rétablir une confiance entre l'État et les collectivités. Et puis enfin, dans les propos que vous avez tenus, vous avez parlé des investissements en disant les collectivités vont drastiquement réduire les investissements. Et bien automatiquement. Et rappeler que les collectivités, c'est un chiffre que nous connaissons tous, mais c'est bien de le rappeler, qu'elles portent 70% de l'investissement public.. Donc vous imaginez l'effet déflagration sur l'économie, notamment dans le bâtiment, dans les travaux publics. Alors qu'on vient d'annoncer des plans de licenciement sur des grandes chaînes de magasins, maintenant ça commence sur l'industrie automobile et puis ça continue sur une autre industrie. Et là, on va rajouter sur un secteur qui était déjà fragile, les bâtiments, les travaux publics, et bien une baisse de l'activité drastique parce que les collectivités ne pourront plus assumer. En ce qui concerne le mot injuste employé par Jean-Marc FRIZOT, mais c'est le mot que nous avons entendu au Congrès des maires à chaque refrain. Et encore une fois, le Premier ministre dit en clair : oui, c'est vrai, vous avez raison, c'est injuste, mais ça ne fait rien, on va quand même le faire. Donc c'est quand même aussi aller loin. Et puis dans les propos que notre collègue Charles LANDRE a tenus, je retiens quelques éléments auxquels je voudrais quand même apporter des précisions. D'abord, je conçois que notre collègue, même s'il dit que ce n'est pas non plus quelque chose de durable que de taper sur les collectivités, de baisser les dotations, il y a une certaine complaisance dans les décisions qui sont prises par le gouvernement aujourd'hui, qui pour beaucoup est de même sensibilité politique puisque vous avez toujours considéré, et vous l'avez dit ici dans cette enceinte, souvent, que nous dépensions trop ou mal, mais surtout trop. C'est le discours que porte une bonne partie de la classe politique, à droite notamment. Donc je peux comprendre votre complaisance, mais je vais apporter quelques points quand même sur les éléments que vous avez donnés sur la dépense publique. Quand vous dites, il y a une certaine illusion, que nous berçons d'illusions par rapport à certains éléments de recette. Vous avez raison, mais ce n'est pas nous. Ce n'est pas nous qui nous berçons d'illusion, c'est l'État qui s'est bercé d'illusion. C'est l'État, ce n'est pas les collectivités. Je vais vous dire pourquoi. D'ailleurs, Monsieur LEMAIRE a été très déstabilisé lorsqu'il a été auditionné par la commission Sénatoriale justement, sur la gestion des deniers publics à l'échelle de l'État. Pourquoi d'illusion ? Bien tout simplement parce que plusieurs exercices budgétaires ont été établis sur une hypothèse de recette complètement irréalizable. Irréalizable. Ça, c'est de l'illusion. C'est à dire qu'on fait croire que les recettes vont être à un niveau, que la croissance va être à un niveau et en face, on construit son budget en faisant quoi ? En faisant des cadeaux fiscaux ? En faisant des cadeaux fiscaux. En espérant que la croissance soit au rendez-vous. Sauf qu'elle n'a pas été au rendez-vous ou en tout cas pas à la hauteur à laquelle le ministre des Finances l'avait estimée de manière objective ou détournée. Et la Commission Sénatoriale reproche cela. Alors quand on fait des

cadeaux fiscaux aux entreprises, aux grandes entreprises, quand on fait des cadeaux fiscaux à tous ceux qui à certains moments sont en capacité d'investir, c'est très bien quand on en a les moyens. Mais quand on n'en a pas les moyens. Parce que l'impôt est un mot tabou chez certains et donc il faut de moins en moins d'impôts. Et bien je vous donne un exemple, ça va parler à tout le monde, quand on décide de supprimer la taxe d'habitation. Je rappelle qu'on cherche 60 milliards d'économies à l'échelle nationale. La taxe d'habitation, sa suppression, c'est 23 milliards. 23 milliards que l'État paye à la place du contribuable, puisqu'aujourd'hui plus personne ne paye de taxe d'habitation. Résultat ? Et bien le contribuable, l'habitant, le Français, va payer bien plus, bien plus que la taxe d'habitation qu'il payait : le non remboursement de certains médicaments, le ticket modérateur qui va être diminué, la TVA qui va être augmentée, la taxe foncière qui va être augmentée parce que je ne vois pas comment les collectivités à un moment donné pourront faire sans augmenter plus qu'elle ne l'imaginait, ou si elle ne l'imaginait pas, la taxe foncière, moins de services publics. Donc, au final, la suppression de la taxe d'habitation est un échec total. Échec pour l'Etat, échec pour les collectivités, sanction pour les collectivités et sanction pour les habitants et donc le contribuable. Alors l'évolution de la fiscalité, je le répète quand même, la Communauté urbaine, elle a été très modérée. Très très modérée. Nous avons instauré une petite taxe sur le foncier qui n'existait pas avant. Nous étions la seule à ne pas l'avoir mise cette taxe, et donc elle est très faible par rapport y compris à tous ceux qui nous entourent autour de nous, dans le département et en région. Donc c'est une fiscalité très modérée. Ce qu'il y a eu, c'est l'évolution des bases. Mais l'évolution des bases due encore une fois à l'inflation qu'a pu décider l'État. Ce qu'il en sera demain, je ne sais pas. Il ne me semble pas d'ailleurs dans les propos du premier vice-président qu'il ait été évoqué, suggéré dans ces orientations budgétaires, une évolution de la fiscalité. Il ne semble pas. Donc, on ne peut pas nous taxer de ne pas être attentifs à la fiscalité. Sauf que nous, nous ne disons pas que la fiscalité est inutile. Nous disons qu'elle doit être proportionnée, adaptée et correspondant au service public. Quelque chose que vous avez dit qui est faux au niveau de la TVA, au niveau pardon des compensations basées sur la TVA en disant, mais elle suit l'inflation. Non, non. L'idée qui était plutôt une bonne idée du gouvernement pour compenser une part de la taxe d'habitation qui a été supprimée était, pour une part en tout cas, et pour les intercommunalités comme les nôtres, de compenser par une partie de la TVA reversée, c'est à dire sur une dynamique de TVA puisque nous perdons toute dynamique en suppression... quand on supprime de la fiscalité, on supprime la dynamique de la fiscalité qu'elle engendre. Et le gouvernement a dit, et bien, on va vous redonner une partie de la dynamique de la TVA. Mais la dynamique de la TVA, elle est bonne quand il y a une croissance économique et une consommation. Quand la consommation ralentit, il n'y a plus de dynamique. Et d'ailleurs, si vous vous rappelez, je l'avais dit lors d'un conseil en disant, attention, le jour où la consommation va baisser, il y aura une baisse des recettes pour nous. Et bien c'est ce qui s'est produit. C'est le chiffre que j'ai donné tout à l'heure des 800 000 € qui va nous manquer en 2024 et bien c'est exactement ça. Donc ce n'est pas une question d'inflation, c'est une question de consommation et de dynamique économique. En matière d'investissement, moi j'ai bien entendu ce que vous avez dit et mais moi je rappellerai quand même que les investissements que nous avons faits correspondent au projet de mandat que nous avons établi. Alors moi, je veux bien entendre que nous n'investissons pas dans les projets urbains ou dans les aménagements urbains. Bien, je vous invite à aller visiter l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine pour voir les aménagements urbains que nous avons faits, qui sont des aménagements qui embellissent les communes et qui créent de l'attractivité pour les nouveaux habitants quand ils viennent ou s'ils ont envie de venir. Dans chaque commune, il y a eu des aménagements urbains, petites, moyennes ou plus grandes. Les cinémas, vous avez évoqué les cinémas. Et bien, bien sûr que les cinémas sont des projets structurants. Comment on attire des populations nouvelles ? Puisque la baisse de la population qui est un credo qui revient sans arrêt dans vos interventions, si à un moment donné on veut faire venir de la population, essayez de faire venir de la population dans des villes où il n'y a pas de cinéma. Et puis vous me direz comment vous faites à ce moment-là. Parce que ceux qui viennent travailler ici ou qui vont venir, parce qu'il y a une dynamique économique, parce qu'il y a des créations d'emplois, qu'est-ce qu'ils regardent ? Ils regardent le niveau de service public. Ils regardent qu'est-ce qu'ils peuvent faire en termes de loisirs notamment. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais c'est ce que nous faisons collectivement dans nos villes. Et donc les cinémas, et bien ce sont des projets qui renforcent l'attractivité. Si investir, comme nous l'avons fait dans l'innovation n'est pas structurant, alors il faut me dire ce qui est structurant pour le monde économique notamment. Nous avons fait un projet majeur que nous avons inauguré hub&go il n'y a pas très longtemps en matière d'investissement structurant, reconnu par tout le monde, par tout le monde, par tous nos partenaires d'ailleurs, comme tous les projets que nous menons. La région, le département, les fonds européens, l'État, la banque des territoires. Ce sont des partenaires institutionnels qui ne viennent pas sur un projet qu'ils ne considèrent pas comme étant un projet structurant, même au-delà du territoire. Donc, nous avons mis en place notre projet de mandat et les projets, nous les avons investis dans les aménagements, dans les mobilités. Nous avons énormément investi dans les mobilités. Le Premier vice-président est en charge des mobilités. L'Eurovélo 6, c'est quand même quelque chose de structurant. C'est plusieurs millions d'euros que nous avons investis. Investir dans l'économie sur des zones de développement, c'est structurant. Je pense à Coriolis, mais je pourrais en citer d'autres

parce que c'est la plus importante. Investir dans le patrimoine. Je vois le vice-président en charge du patrimoine. Ce que nous faisons depuis déjà un certain nombre d'années avec l'Ecomusée. C'est quelque chose qui forcément est structurant. Alors si on raisonne en matière de dépenses, bien sûr c'est toujours trop cher. Mais si on raisonne en matière d'investissement et bien non, l'investissement il rapporte. Et là en l'occurrence, ce sont des investissements qui rapportent. Mais moi je n'ai pas entendu dans ce que vous avez ou en tout cas, j'ai entendu une chose qu'il faut arrêter d'investir. Et bien, dites-moi à un moment donné comment un territoire peut se développer quand on arrête d'investir ? Ce n'est pas possible, ce n'est pas possible. Et donc voilà, moi j'estime que malgré les difficultés, encore une fois que nous avons rencontrées, que vous avez évoquées les uns et les autres d'ailleurs, vous l'avez fait : la Communauté urbaine a réussi quand même à investir près de 100 000 000 d'euros quand même. Quand on va réaliser les investissements qu'on doit faire encore, ça va être plus de 100 000 000 d'euros. Et pour vous donner quelques indicateurs, la narration qui a été faite à un moment donné qui consiste à dire 5 milliards d'euros d'efforts demandés aux collectivités, seulement, les grandes collectivités seront concernées. Il est nécessaire que les collectivités participent à l'effort parce qu'elles sont trop dépensières et trop coûteuses. Je viens de vous faire la démonstration que ce n'est pas vrai. En réalité, ce n'est pas 5 milliards d'efforts qu'on va nous demander. En réalité, c'est 11 milliards d'efforts qu'on va nous demander parce que si on prend en considération toutes les mesures qui ont été données par le gouvernement, je dis bien toutes, ça concernera toutes les collectivités, bien entendu, les plus importantes, le plus, mais toutes - je m'adresse aux maires qui sont ici : vous allez être impactés fortement. La baisse du FCTVA concerne tout le monde. Tous les investissements que nous allons faire. La hausse des cotisations CNRACL. La baisse du Fonds vert. Le Fonds vert, il a été utile à un moment donné pour nos investissements, que ça soit dans nos communes ou à la Communauté urbaine. Et bien, c'est terminé, c'est terminé. Donc toutes ces mesures, au total, ce n'est pas 5 milliards, c'est 11 milliards et ce n'est pas 450 collectivités qui vont être impactées, c'est toutes les collectivités. De la plus petite à la plus grande qui va être, qui vont être concernées. Et puis, dernier indicateur que je vous donne, les collectivités sont trop dépensières, ok. Les dépenses des collectivités, elles, représentaient 11,2% du PIB en 2022, 11,2 % en 2022. Il était de 11,5 en 2011. En 11 ans, les dépenses de collectivités ont diminué. La dette des administrations publiques locales était de 8,9% du PIB en 2023. C'est le dernier chiffre connu. Elle était de 9% en 1995, donc elle a baissé depuis 95, elle a baissé. Les dépenses locales représentaient 18% des dépenses publiques en France. Vous savez combien elles représentent les dépenses locales sur nos voisins européens, c'est 34%. 34. Voilà des chiffres vérifiables, officiels. Donc arrêtons de dire que les collectivités dépensent trop, ce n'est plus supportable. Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais porter aussi à votre connaissance dans ce débat d'orientation budgétaire qui va nous voir construire un budget - je le disais tout à l'heure - dans une situation assez inédite. Alors certains pourraient dire : Ouais mais les collectivités, vous n'êtes jamais contentes. Oui, c'est vrai que à tous les budgets on semble dire qu'on en a jamais assez. Oui, c'est vrai. Par rapport aux ambitions qu'on porte, on n'en a jamais assez, c'est vrai. Par contre, les collectivités n'ont jamais dit qu'elles ne voulaient pas faire d'efforts. Là aussi, je viens de donner des chiffres qui démontrent que les collectivités ont toujours fait des efforts, qu'elles n'ont pas contribué à la hausse ni de la dette, ni de l'accroissement, ni des dépenses, ni des dépenses. Ce qu'on souhaite, c'est contribuer à l'effort, mais sur des bases qui soient justes. C'est ça que nous demandons : sur des bases qui soient justes et de manière objective, et pas simplement parce qu'on en a besoin. On a besoin d'argent, on va dans le portefeuille des collectivités. Pourquoi ? Bah ouais, parce que l'État il a plus d'argent. Et les collectivités, bah parce qu'elles savent gérer, elles en ont. Mais elles en ont pour investir. Elles n'en ont pas pour leur fonctionnement. Nous avons fait et nous continuerons de faire des efforts drastiques sur notre fonctionnement. C'est comme ça qu'on y arrive et l'État ferait mieux de s'inspirer de la gestion des collectivités. Je ne parle pas simplement de la Communauté Urbaine d'une manière générale plutôt que de gérer comme ils le font depuis quelques années maintenant. Voilà mes chers collègues pour arrêter ce débat d'orientation budgétaire en remerciant les collègues qui ont participé. Alors on ne vote pas de manière comme une délibération pour ou contre. Nous prenons acte du débat. Donc voilà, est-ce que nous prenons acte de manière unanime du débat, c'est ça en fait ? Oui, il y a eu débat. Merci beaucoup.

Rapport d'Orientation Budgétaire

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport présenté dans la délibération.*

Observations : Prise d'acte.

4. Résolution relative à l'effort demandé aux collectivités du fait de la dégradation des finances publiques

M. le Président.- Et comme je le disais tout à l'heure, je vais vous proposer, pour aller dans la logique de ce que nous avons exprimé, pour certains, mais dans la logique de ce qu'ont exprimé toutes les associations d'élus, quelle que soit leur sensibilité politique et de manière trans-partisane, je vais vous proposer une résolution relative à l'effort demandé aux collectivités du fait de la dégradation des finances publiques. Cette résolution, vous l'avez eue sous les yeux. Elle reprend en gros, je ne vais pas refaire la lecture intégrale, ce que nous avons dit pour certains ici. Mais dans cette résolution, nous demandons au gouvernement d'amender avant le terme de leur examen budgétaire, les articles des projets de lois qui ponctionnent les recettes locales, amputent les fonds de concours et accroissent les dépenses imposées afin que les dispositions mal calibrées et mal ciblées des projets de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale n'aient pas des effets récessifs désastreux, non seulement pour notre collectivité, mais pour l'ensemble du pays. Et puis enfin, le deuxième point. De demander au gouvernement de mettre en œuvre sans tarder, les mesures opérationnelles relatives à l'optimisation du cadre juridique de l'achat public, à la facilitation des mutualisations et intégrations intercommunales, à l'allègement des normes - Le Premier ministre en a fait référence, d'ailleurs, il faut lui, il faut le reconnaître - donc, nous espérons que l'allègement des normes sera effective et à la simplification des procédures administratives - ça aussi, nous sommes demandeurs depuis un certain temps - dont le potentiel d'économie est documenté par plusieurs rapports récents afin que la Communauté urbaine puisse assurer des services publics locaux à un coût moindre et que la charge d'entretien et de construction des équipements soit réduite. Là, on peut faire des économies. Voilà. La motion qui vous est proposée, la résolution pardon, la résolution qui est proposée ce soir au vote, mais qui reprend encore une fois ce que vous avez entendu à la fois au niveau national et dans chaque collectivité. Et encore une fois, je le dis, toutes les associations d'élus ont proposé plus ou moins cette forme de résolution pour adoption dans nos différents conseils avant le vote de la loi de Finances. Voilà mes chers collègues, je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? Je n'en vois pas. Pour ? Unanimité ? Parce que je ne vois pas des bras au fond. Donc oui unanimité, merci.

Résolution relative à l'effort demandé aux collectivités du fait de la dégradation des finances publiques

Le conseil décide :

- *De demander au gouvernement d'amender, avant le terme de leur examen budgétaire, les articles des projets de loi qui ponctionnent les recettes locales, amputent les fonds de concours et accroissent les dépenses imposées afin que les dispositions mal calibrées et mal ciblées des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale n'aient pas des effets récessifs désastreux, non seulement pour notre collectivité, mais pour l'ensemble du pays.*
- *De demander au Gouvernement de mettre en œuvre sans tarder les mesures opérationnelles relatives à l'optimisation du cadre juridique de l'achat public, à la facilitation des mutualisations et intégrations intercommunales, à l'allègement des normes et à la simplification des procédures administratives, dont le potentiel d'économies est documenté par plusieurs rapports récents afin que la Communauté Urbaine puisse assurer des services publics locaux à un coût moindre et que la charge d'entretien et de construction des équipements soit réduite.*

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. OPAH 2021-2024 - Avenant de durée - Autorisation de signature

M. le Président.- Alors nous continuons avec le développement urbain et l'OPAH, cette fois. On parlait tout à l'heure d'habitat. Je n'en n'ai pas fait référence et je n'ai pas rebondi là-dessus mais je pourrais en dire long. Mais c'est vrai que la Communauté s'est inscrite dans une démarche de réhabilitation de l'habitat depuis déjà de nombreuses années, dans le privé, particulièrement dans le cadre des OPAH. Et là c'est ce que va nous dire notre collègue, Montserrat REYES, puisque c'est une OPAH qui là aussi va très bien et que nous proposons de prolonger. Montserrat REYES.

Mme Montserrat REYES.- Oui, merci président. Effectivement, notre OPAH est arrivée à son terme depuis juin 2024. Le comité de pilotage réuni le 3 octobre a révélé que les objectifs ont été atteints puisque 647 logements ont fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de l'ANAH, dont 431 de propriétaires occupants, alors que l'objectif était de 376, 71 de propriétaires bailleurs, alors que l'objectif était de 60, 11 logements en transformation d'usage pour un objectif de 6, 3 logements nouvel accédant, là en léger recul par rapport à ce qui était prévu et 142 façades, les façades ayant moins bien fonctionné pour un objectif de 240. Mais globalement les objectifs sont largement atteints pour cet OPAH. Cela représente 17 392 746,00 € de travaux, ce qui n'est pas négligeable et ce qui bénéficie essentiellement aux entreprises locales, dont 9 774 873,00 € de subventions sollicitées auprès de tous les partenaires donc ANAH, Communauté Urbaine, département et autres financeurs, action logement, les communes et la région. Donc au vu du bilan de ces 3 années d'opération, il vous est proposé de poursuivre la dynamique de réhabilitation par un avenant de prolongation pour une 4ème année d'OPAH et de reconduire à l'identique les objectifs de l'OPAH 2021/2024. Ce prolongement doit permettre de préparer simultanément la future contractualisation à intervenir avec l'ANAH pour un pacte territorial qui prendra la suite de l'OPAH, donc à compter d'octobre 2025 et dont l'élaboration s'appuiera sur l'étude stratégique habitat et de peuplement qui sera lancée par la Communauté urbaine à la fin de l'année et qui portera sur l'habitat public et l'habitat privé. Je vous fais grâce de la déclinaison des objectifs pour la 4ème année. Je vous demande de bien vouloir donc approuver, donner un avis favorable au projet d'avenant numéro 1 de la prolongation pour une 4ème année.

M. le Président.- Merci. Voilà une OPAH qui si nous le souhaitons et si nous l'approuvons va se prolonger d'un an mais qui encore une fois atteint tous ces objectifs voire même les a dépassés, ce qui est très bien. On continue de rénover l'habitat. Est-ce qu'il y a des questions avant adoption ? Pas de question. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

OPAH 2021-2024 - Avenant de durée - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *De donner un avis favorable au projet d'avenant n°1 de prolongation de de la convention d'OPAH pour une 4ème année.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le projet d'avenant n°1 de prolongation de de la convention d'OPAH pour une quatrième année.*

Observations : Etant précisé que M. Lionel DUPARAY intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Mise à jour de la tarification des espaces de location du Technopôle Sud Bourgogne hub&go

M. le Président.- Nous passons au développement économique avec la tarification des espaces de location du Technopôle sud Bourgogne hub&go. Jérémy PINTO.

M. Jérémy PINTO.- Oui, merci Monsieur le Président. Donc effectivement maintenant nous avons plusieurs semaines d'ouverture de ce lieu et à travers cette délibération, il s'agit d'une mise à jour et en particulier pour amener de la progressivité dans les tarifs de location, notamment pour les organismes de formation qui sont déjà très présents et qui ont parfois des besoins qui excèdent 5 à 10 jours ou même plus. Et donc effectivement, on n'avait pas de tarif adapté pour ce type de situation jusqu'alors, donc à travers cette délibération, il est proposé de pouvoir les créer. Donc ce sont les 2 colonnes de droite sur le tableau qui vous est proposé. L'occasion m'est donnée par là même de dire qu'effectivement, après quelques semaines déjà de fonctionnement, on est sur un rythme de croisière qui fonctionne particulièrement. Je reviens à l'instant, enfin juste avant ce Conseil - d'un hackathon, le premier hackathon du territoire, qui met en relation les entreprises, les étudiants de toutes les formations et les laboratoires du territoire, d'ans une phase d'idéation toute la journée. Je crois que c'est ça aussi ce lieu. C'est bien plus qu'un lieu, c'est des politiques de soutien à l'innovation. Et encore cet après-midi et toute cette journée, c'était l'occasion de pouvoir le montrer d'une belle manière.

M. le Président.- Merci de le rappeler. Un lieu plébiscité par les entreprises. Il faut le rappeler aussi, y compris le PDG de Framatome qui était là à l'inauguration et qui a dit : moi ça sera très utile pour le développement de Framatome en matière de recherche et d'innovation, mais j'ai cité Framatome, je pourrais en citer d'autres. Quasiment toutes les entreprises qui sont ici. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adopté. Merci à l'unanimité. Alors nous avons ensuite... Oui ? Ah sur l'OPAH. Exact, mais bien sûr c'est moi qui ai, qui ai peut-être oublié de vous demander de sortir. Non je n'ai pas oublié, mais voilà. Ok, très bien. Ça sera noté, ça sera noté bien sûr. Vous êtes sorti, vous n'avez pas participé au vote, merci.

Mise à jour de la tarification des espaces de location du Technopôle Sud Bourgogne hub&go

Le conseil décide :

- *D'approuver la mise à jour la tarification des espaces du Technopôle.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.*

Observation : Adoption à l'unanimité.

2. TORCY - Projet d'implantation commercial - Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

M. le Président.- Donc comme je le disais, cette fois, c'est un projet d'implantation commerciale avec la saisine de la Commission départementale, la CDAC. Jean-Claude LAGRANGE étant absent, je vais vous dire ça en quelques mots puisqu'en fait, comme vous le savez, le Code de commerce ne prévoit pas de CDAC pour une implantation dans des locaux qui ne dépassent pas les 1000 m². C'est le cas : nous sommes sur un projet d'implantation sur la commune de Torcy pour vous situer : l'ancien Courtepaille. Vous voyez, tout le monde le situe. Et donc, malgré tout, comme il est inférieur à 1000 m², vous avez les dimensions avec une surface au plancher de 367 m² sur une parcelle de 2933 m². Il y a la possibilité de la saisine de la CDAC dans les communes de moins de 20 000 habitants. C'est le cas de Torcy, alors soit par le maire lui-même, soit par le président de la l'intercommunalité. C'est ce que je vous propose. Pourquoi saisir la CDAC ? Parce que ce projet qui est porté par la SAS holding Louise qui est un modèle tel que l'est Marie Blachère par exemple, c'est à dire une boulangerie d'une chaîne va être concurrente directe d'un espace qui existe déjà à Torcy, qui fonctionne plutôt bien, qui est l'autre boulangerie mais qui fait au-delà de la boulangerie, aussi des repas, etc., en face la boulangerie qui risque de souffrir de cette implantation. Dans la pleine concertation avec le maire de Torcy qui est ici présent, qui pourra, s'il le souhaite bien entendu, apporter des précisions à ce que je vais dire, nous avons décidé et bien de saisir la CDAC de manière à ne pas mettre en grande difficulté si cette chaîne s'installait un chef d'entreprise aujourd'hui qui développe une économie également, qui génère, qui génère de l'économie, de ne pas le mettre en difficulté, tout comme ne pas mettre en difficulté une autre boulangerie qui existe. Je l'ai citée Marie Blachère, qui n'est pas très loin. Nous pensons que 3, là, ça fera vraiment beaucoup et que ça risque de mettre en difficulté celles qui existent déjà. Voilà les raisons de la saisie. Je ne sais pas si le maire de Torcy souhaite rajouter quelque chose, peut-être quelques mots.

M. Philippe PIGEAU.- Non, c'est assez bien résumé, mais disons que là c'est vraiment le motif économique qui a été souligné, qui est important. Donc non, tout a été dit, donc non c'est bon.

M. le Président.- Merci. Oui. Lionel DUPARAY a demandé la parole.

M. Lionel DUPARAY.- Merci pour ce petit marathon du micro. Oui Monsieur le Président, je m'interroge un peu sur les critères de recevabilité d'une telle demande, même si voilà, on peut comprendre la justification. Le critère économique n'est pas un critère de CDAC, comme chacun le sait. Ça veut dire qu'on part du principe que cette boulangerie aurait une surface commerciale hors réserve de plus de 300 m² ? En surface commerciale ?

M. le Président.- Surface de plancher, 367 m².

M. Lionel DUPARAY.- Mais sachant que les boulangeries ne sont pas CDAC-sables. Sur quels critères on se fonde pour appuyer notre recours ?

M. le Président.- Sur le critère que ça mettra en difficulté, c'est à dire la concurrence. Et ça c'est un critère qui est évalué en CDAC, c'est à dire là...

M. Lionel DUPARAY.- Non.

M. le Président.- Ah bien j'ai participé à plusieurs CDAC, je sais. Et donc, il y a eu des projets en CDAC qui ont été rejetés, estimant qu'il y avait une concurrence qui pouvait être néfaste à une activité déjà en place. Voilà, et ça a déjà et en CDAC, c'est souvent la raison d'ailleurs. C'est souvent la raison.

M. Lionel DUPARAY.- Peut-être en CDAC mais pas en CNAC puisque c'est un critère qui n'est pas du tout évalué justement, on évalue jamais la concurrence puisque le commerce, par définition, c'est de la concurrence.

M. le Président.- Mais en CDAC oui, je peux vous le garantir. J'ai assisté à plusieurs CDAC mais pas en CNAC peut être. Mais en CDAC oui, je vous le confirme.

M. Lionel DUPARAY.- On va dire qu'en CNAC, on est plus précis sur la loi.

M. le Président.- Voilà. Et c'est bien pour ça qu'un maire peut saisir la CDAC, c'est le Code de commerce. En fait, c'est le Code de commerce qui permet cette saisine selon certains critères. Voilà et donc là nous verrons bien ce que décidera la CDAC mais en tout cas voilà, on ne peut pas préjuger. Merci d'autres questions. Non je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes doivent sortir là ? Non. Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Lionel DUPARAY n'a pas levé la main. C'est... Voilà. Merci. 2 en plus, merci.

TORCY - Projet d'implantation commerciale - Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Le conseil décide :

- - *D'autoriser Monsieur le Président à saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commercial afin de donner un avis sur le projet d'implantation commerciale de la SAS HOLDING LOUISE sur la commune de Torcy ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette saisine.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Contrat local de santé 2019-2024 - Avenant de durée - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous passons ensuite au développement territorial avec, le contrat local de santé. C'est un avenant à la durée du contrat. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité ? Je vous remercie.

Contrat local de santé 2019-2024 - Avenant de durée - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *D'approuver l'avenant n°1 au contrat local de santé de la CUCM,*
- *D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au contrat local de santé de la CUCM*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Plan local d'urbanisme Habitat - Prescription d'une procédure de modification simplifiée

M. le Président.- Le PLU, cette fois, avec la prescription d'une procédure de modification simplifiée. Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE– Merci Monsieur le Président. Alors cette modification, elle concerne 2 parcelles qui sont situées à Montceau, plus précisément près des hôtels Ibis à proximité du parc Maugrand. Vous avez d'ailleurs en annexe une vue aérienne et des plans de zonage qui situent lesdites parcelles et leur environnement. Alors initialement, toute cette zone dont ces 2 parcelles avaient été classées en zone NL. Je vous rappelle que la zone NL autorise des aménagements liés aux activités de sport, de loisirs, d'activités de plein air ainsi que des aménagements liés aux hébergements de tourisme et également à la restauration. Mais dans ces zones NL, il y a des sous-zonages. Alors concernant cet endroit, il s'agissait du sous-zonage NLA qui permet les aménagements dont je viens de vous parler, notamment tout ce qui est lié aux hébergements. Or, suite à la révision du PLUI que nous avons adopté en 2020, ces parcelles ont été classées en zone NLU, ce qui ne permet plus, de mener à bien des projets tels que le propriétaire de l'hôtel voulait faire. Je vous précise que le zonage NLU concerne les parcs urbains. Alors, il a clairement été établi qu'il s'agissait d'une erreur matérielle pour le zonage de ces 2 parcelles. Par conséquent, il convient de modifier le fameux sous-zonage et de classer ces 2 parcelles en NLT. Le NLT permet l'aménagement lié aux équipements touristiques. Et puis là, on parle de procédure de modification simplifiée car cela ne concerne en fait que ces 2 parcelles et cela n'a aucune incidence, ni sur le reste du PLUI, ni sur le PADD. Voilà. Alors c'est très, c'est très technique, mais en même temps c'est tellement précis et réglementaire que du coup ça me semble assez lisible. Alors vous avez en annexe, malgré tout, une notice explicative qui reprend toute cette réglementation et qui justifie cette modification. Alors ce qui vous est donc proposé ce soir, c'est d'autoriser Monsieur le Président ou moi-même à prescrire la modification simplifiée de notre PLUi pour permettre la correction de l'erreur matérielle constatée sur notre document et ainsi classer ces 2 parcelles AH 456 et AH 457 en NLT voilà.

M. le Président.- Merci ça va, ça va dans le bon sens parce que sinon on risque d'être un petit peu embêté. Est-ce qu'il y a des questions avant le vote ? Non, pas de prise de parole. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? On considère que Lionel DUPARAY lève les 2 mains, c'est ça ? Oui, merci.

Plan local d'urbanisme Habitat - Prescription d'une procédure de modification simplifiée

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu en charge de l'urbanisme prévisionnel à prescrire par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLUi de la CUCM pour permettre la correction de l'erreur matérielle constatée sur le PLUi.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. SPL Sud Bourgogne Aménagement - Cession d'une action à la commune du Creusot

M. le Président.- SPL Sud Bourgogne, cette fois, c'est la cession d'une action à la commune du Creusot. Je vais laisser la parole au Premier vice-président puisque je dois sortir de la salle, accompagné de Denis CHRISTOPHE, les autres étant absents, voilà.

M. Daniel MEUNIER – Oui, bien chers collègues, vous savez que la SPL Sud Bourgogne, c'est le fruit d'une entente entre la CUCM, le Grand Chalonnais, le département aussi et puis quelques communes. Elle a pour vocation

prioritairement d'aider à mener à bien des opérations de construction, d'aménagement et puis de réhabilitation sur les territoires. Donc nous, on a une participation à cette SPL Sud Bourgogne puisque nous avons souscrit 36 actions à 1000 € chacune, donc ce qui devrait faire normalement si mon compte est bon un montant de 36 000 €. La ville du Creusot souhaite entrer dans ce capital social en se portant acquéreur d'une action appartenant à la CUCM pour pouvoir *in fine* solliciter la SPL dans le cadre de projets ou de travaux. Donc le Conseil d'administration de la SPL a donné effectivement son aval et son feu vert pour que la ville du Creusot valide cette demande. Et il nous reste à approuver cette cession pour la ville du Creusot, d'une cession au prix de 1000 €. Voilà ce qui va peut-être abonder le budget de la ville du Creusot de manière forte. Voilà donc voilà rapidement présentée cette cession d'action. On va passer au vote. Des remarques avant ? Non. Bien alors, des collègues qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Des refus de vote ? Contre ? Pour ? Voté à l'unanimité, je vous remercie.

SPL Sud Bourgogne Aménagement - Cession d'une action à la commune du Creusot

Le conseil décide :

- *D'approuver la vente d'une action du capital social de la société publique locale « Sud Bourgogne Aménagement » à la commune du Creusot en contrepartie d'un prix fixé à 1 000 €.*
- *D'autoriser Monsieur le 1er Vice-président à signer tous les documents permettant de rendre effective cette cession.*

Observations : Etant précisé que M. Denis CHRISTOPHE, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. David MARTI et M. Lionel DUPARAY intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

4. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Ajustement de la convention

M. le Président.- Alors je vous remercie. Nous avons ensuite, dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, le NPNRU, un ajustement de la convention. On a eu des éléments de dernière minute, notamment de la part de la région, malheureusement, avec une baisse due à l'enveloppe globale, je vais quand même demander à Montserrat REYES d'apporter ses précisions si elle veut bien. Ah c'est Daniel MEUNIER ? Ah oui, bon très bien. Alors ce n'est pas Montserrat REYES. Et Lionel DUPARAY aussi.

M. Daniel MEUNIER.- Et toi-même.. Montserrat REYES, Bernard DURAND, Lionel DUPARAY et toi-même désolé

M. le Président.- Et Sébastien GANE ? Non ?

M. Daniel MEUNIER.- Bien non, bien désolé de vous chasser. Bon, ce n'est pas prévu. Laëtitia ? Vous n'êtes pas dans la liste, ma foi. Bien... Oui, pour vous dire qu'effectivement cette convention du projet de renouvellement urbain du quartier d'Harfleur justifie quelques ajustements au programme initial. Comme l'a dit le président avant de nous quitter, effectivement la région rectifie le montant de subventions sur les opérations d'aménagement des espaces publics de la CUCM, contraintes budgétaires bien entendu obligent aussi. Donc il y a ajustement mineur de convention du programme de renouvellement urbain. Je vous rappelle que ça avait été signé en avril 2023. Il y a quand même eu depuis ce temps-là une concertation particulièrement forte auprès des habitants et puis des opérations qui ont été réalisées en cours d'étude. Donc il y a des ajustements qu'il faut faire, qu'il faut introduire effectivement à cette convention sur des modifications de plan de financement, des retraits d'opérations aussi et une modification des volumes d'ordre Insertion. Concernant les opérations en maîtrise d'ouvrage OPAC, donc, c'est la démolition des bâtiments HIJK sur le site d'Harfleur et là on a une modification du concours financier de l'ANRU. La construction de 28 logements PLAI plus PLS à la Marolle au Creusot avec un retrait d'opérations et un redéploiement des concours financiers sur l'opération de construction par l'OPAC de 22 logements à Torcy. La construction de 22 logements de localisation d'opérations sur le site de l'avenue du 8 mai à Torcy, avec encore une fois une modification des concours financiers de l'ANRU et de la région et un ajustement des volumes d'insertion. Sur les opérations en maîtrise d'ouvrage de la ville du Creusot, c'est la création d'espaces publics conviviaux sur le site Harfleur au Creusot. Et puis, les opérations maîtrise d'ouvrage CUCM, une création de plateforme à vocation économique, un aménagement de la contre-allée Montvaltin et la requalification de l'avenue de la République. Tout ceci effectivement, dans tous ces projets avec encore une fois, la modification des concours financiers et un ajustement des volumes d'heures

d'insertion. Voilà donc les différentes modifications dans cette convention de programme de renouvellement urbain. Voilà. Y a-t-il des remarques sur cette convention et sur les différents travaux ? Donc nous passons au vote. Y a-t-il des refus de vote ? Des collègues qui s'abstiennent ? Des contre ? Des pour ? Merci, à l'unanimité.

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Ajustement de la convention

Le conseil décide :

- *De donner un avis favorable au projet d'ajustement mineur de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Harfleur-République-Lapérouse*

Observations : Etant précisé que Mme Montserrat REYES, M. Lionel DUPARAY, M. David MARTI et M. Bernard DURAND intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Contrat de régie Assainissement - Autorisation de signature d'un avenant n°5

2. Contrat de régie Eau potable - Autorisation de signature d'un avenant n°5

3. Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2023/2024

M. le Président.- Chapitre développement durable, nous avons 3 délibérations qui concernent les régies d'assainissement. Ce sont des autorisations de signature avec un avenant numéro 5. L'eau potable, idem. Et ensuite, nous avons le rapport annuel qui concerne le Conseil de développement durable, comme d'habitude avec son rapport dont il faut prendre acte. Donc sur les 2 premières délibérations, il faut qu'il y ait un vote. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Et puis nous prenons acte au niveau du rapport annuel d'activité du Conseil de développement durable ? Oui, unanimement, nous prenons acte. Merci.

Contrat de régie Assainissement - Autorisation de signature d'un avenant n°5

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;*
- *D'imputer les sommes sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Contrat de régie Eau potable - Autorisation de signature d'un avenant n°5

Le conseil décide :

- *D'approuver l'avenant n°5 au contrat de régie intéressée eau potable, et l'ensemble de ses annexes,*
- *D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatif à cet avenant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2023/2024

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel du Conseil de Développement Durable pour l'année 2023-2024.*

Observations : Prise d'acte.

VII - PROXIMITE

1. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

M. le Président.- Enfin, dernière délibération sur la proximité avec l'attribution des fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux. Yohann CASSIER. Ah, il est au téléphone avec la gendarmerie. Très bien. Alors. Simplement, vous avez la délibération avec les investissements, le budget, le montant des fonds accordés, commune par commune. Voilà, je n'en dirai pas plus. Vous avez la délibération devant les yeux. Pas de question ? Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté. Je vous remercie. Voilà, on ne finit pas trop tard. Compte tenu des intempéries, il vaut mieux. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. Pour ceux qui souhaitent rester un petit peu, rejoindre les tables qui sont au fond. Merci, bonne soirée.

Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;*
- *D'imputer les sommes sur le budget correspondant*

Observations : Adoption à l'unanimité.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00)

David MARTI

Président



Aurélié SIVIGNON

Secrétaire de Séance

